

[Code PostNL Track & Trace :] & [Date :/...../2025],

Au maire, au greffier et aux fonctionnaires ou représentants légaux travaillant auprès et pour l'État des Pays-Bas dans la zone géographique portant le nom des Pays-Bas,

Sujet : « Pourquoi nous ne votons pas et ne revendiquons pas nos droits » ;

Monsieur le Maire, Monsieur le Greffier et tous les fonctionnaires ou représentants légaux,

Vous recevrez une lettre très **officielle** de notre part avec des mots et des lois difficiles. Mais cette lettre a pour but de vous expliquer en langage clair **pourquoi** nous faisons cela.

1. Notre confiance a été perdue :

Nous voyons qu'il y a beaucoup trop de promesses et de **ruptures**. Nous voyons que l'argent qui **nous** est destiné va dans de grandes cagnottes ou des projets lointains. Nous voyons que **les gens n'écoutent pas** ce dont l'homme et la femme ordinaires ont besoin.

Lorsque vous donnez votre confiance à quelqu'un, c'est un **cadeau**. Ce don a été détruit trop de fois maintenant. C'est pourquoi nous disons : « **Arrêtez ! C'est assez.** »

2. Voter, c'est donner du pouvoir :

Lorsque vous votez, vous donnez à quelques personnes **le pouvoir de** décider de votre vie pendant **quatre ans**. Vous leur donnez la permission de parler, de gouverner et d'établir des règles en votre nom.

Nous ne **faisons plus ça** maintenant. En ne votant pas, nous disons très clairement : « **Nous ne vous donnons plus notre pouvoir. Nous ne soutenons pas vos plans.** »

C'est notre **liberté**. C'est notre **bon sens**. Nous gardons notre **autodétermination** – le droit de décider de nous-mêmes – **entre nos propres mains**.

3. Nous sommes des personnes, pas des numéros :

La lettre officielle explique que nous **sommes des personnes vivantes**, et pas seulement le numéro de « **citoyen** » dans un ordinateur. Nos sentiments et nos souhaits sont plus importants que les règles que nous ne comprenons plus.

Nous vous demandons de prendre conscience de ceci : notre acte n'est pas de la paresse. C'est un **appel à l'aide** et une **décision active** qui découle d'une attention profonde. C'est notre façon de dire : « **Tant que tu te comporteras ainsi, nous n'avons rien à faire avec toi.** »

4. Ce que nous demandons maintenant :

Nous vous demandons de prendre la lettre officielle au sérieux. Si vous ignorez les règles et nos droits, ou si vous prétendez que nous soutenons toujours la politique, nous appelons cela **de l'abus**.

C'est pourquoi nous avons dit dans la lettre officielle :

- Vous devez répondre correctement **dans les 7 jours** au plus tard,
- Si vous abusez, cela vous coûtera **beaucoup d'argent** (l'amende),

Il ne s'agit pas de vous intimider. C'est la **seule façon** de faire comprendre que cette fois-ci, nous pensons ce que nous disons : **nous ne sommes plus représentés. Nous sommes libres.**

Nous sommes d'avis que vous comprendrez enfin ce signal clair et que les politiques commenceront à réfléchir.

[SIGNATURE (BLEUE) :]

ULTIMATUM JURIDIQUE FINAL ET SAUVEGARDE DES DROITS SOUVERAINS

CANAUX DE COMMUNICATION : Uniquement par **courrier recommandé avec accusé de réception** ;

DESTINATAIRES : le *maire de la municipalité* ;

COPIE : au *secrétaire de la municipalité* ;

[INSÉRER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

.....],

[INSÉRER L'ADRESSE DE LA MUNICIPALITÉ :

.....],

[INSÉRER LA VILLE DE LA MUNICIPALITÉ :

.....],

Objet : ULTIMATUM ET FORMALISATION DU DROIT SOUVERAIN À L' AUTODÉTERMINATION -
Notification formelle de non-consentement, libération de la représentation, invalidation et instruction stricte de **réponse active** dans les sept (7) jours.

Monsieur le Maire et chers représentants légaux,

Le soussigné, l' **Homme vivant** (ci-après : l'Homme), étant la personne souveraine :

- **[Nom complet tel qu'enregistré :**

.....

.....],

- né le **[Date de naissance :/...../.....]**,-----

- et résidant à **[Adresse**

complète : non :

....., **Code postal**, **Choisir une ville en**

.....], déclare par cette lettre, qui, par sa signature à **l'encre bleue** , représente le plus haut niveau de souveraineté et d'expression de volonté, l'ultimatum final suivant :

1. Déclaration active d'intention, autodétermination et annulation

En vue des élections législatives prévues le **mercredi 29 octobre 2025**, il est par la présente formel, irrévocable et avec des conséquences juridiques que l'Homme **ne fera pas usage** de son droit de vote. Cet acte n'est pas un acte de passivité, mais une **déclaration d'intention active et légalement consignée** dans le système constitutionnel néerlandais.

Fondement dans le Code civil (BW) : Selon l'**article 3:33 du Code civil**, la volonté de l'homme vise la conséquence juridique de la **préservation de la souveraineté absolue**. En s'abstenant consciemment de voter, l'Homme refuse expressément **de conclure** l'accord implicite de mandat **avec les représentants nouvellement élus** . L'inaction est donc une **décision active et non contraignante** formalisée par le présent document.

Effet juridique (annulation) : L'Homme déclare par la présente que tout **acte** ou **mandat** de la

[SIGNATURE (BLEUE) :]

Le gouvernement nouvellement formé, les États généraux ou la Municipalité, qui est destiné à produire des effets juridiques contraignants sur la personne, les biens ou les droits de la personne, et qui découle des élections du 29 octobre 2025, **sera considéré comme nul et non avenu** à l'égard de l'Homme tant que la déclaration souveraine d'intention n'est pas réfutée par écrit et avec des raisons juridiques.

2. Dispense constitutionnelle de la représentation (art. 50 et 1 Gw)

L'homme fait une distinction fondamentale entre la personne morale « citoyen » et l' **homme vivant souverain**. Cette distinction a les conséquences constitutionnelles suivantes :

- **Article 50 de la Constitution (Liberté de représentation) : En raison de** ce non-consentement explicite, l'homme n'accepte **plus** l'autorité représentative des États généraux sur sa personne, ses biens et son travail. Les résultats des élections du 29 octobre 2025 n'ont donc **aucune validité juridique ni force contraignante** pour l'homme.
 - **Article 1 de la Constitution (principe d'égalité) : L'**homme exige que ce choix souverain de non-obligation soit traité avec le même respect et sans discrimination.
-

3. Le recours à l'ordre juridique supérieur et aux traités internationaux (article 94 de la Constitution)

L'homme invoque le **précédent des dispositions suivantes** du droit international (conformément à l'**article 94 de la Constitution**) qui s'imposent à tous afin de sauvegarder l'état naturel de l'**homme vivant** :

- **Article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques : Le droit inaliénable à l'autodétermination** est à la base du retrait du consentement politique.
 - **Article 3 de la DUDH : « Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à l'inviolabilité de sa personne. »**
 - **Article 21, paragraphe 3, de la DUDH : La volonté de ne pas participer** révoque le fondement de l'autorité sur sa propre personne.
 - **Article 8 de la CEDH : Le droit au respect de la vie privée implique le droit à l'autodétermination** de l'État des personnes.
-

4. Ultimatum : engagement à une réponse active et à une acceptation tacite

Le maire a **reçu l'ordre** de répondre activement , **avec motivation et par écrit aux progrès** substantiels de cette lettre.

Condition d'Acceptation expresse : Si l'humain n'a **pas reçu de réponse motivée, écrite et négative** à la demande de souverain non contraignant **dans un délai de sept (7) jours calendaires** à compter de la date officielle de réception de la présente lettre recommandée :

1. S'agit-il d'un consentement tacite à la déclaration d'intention souveraine contenue dans le présent document ?

[SIGNATURE (BLEUE) :]

2. L'affirmation selon laquelle l'homme est à l'abri des conséquences juridiques des élections est-elle **considérée** et reconnue **comme irrévocable** ?

5. Recours au droit d'opposition (RGPD)

Pour renforcer la directive anticipée souveraine, De Mens invoque formellement **l'article 21 du règlement général sur la protection des données (RGPD)** (droit d'opposition).

De Mens s'oppose au traitement des données à caractère personnel dans la mesure où ce traitement est destiné à lier Mens au **mandat politique** ou à la **représentation** légale résultant des élections. La Municipalité est tenue d'enregistrer cette déclaration souveraine d'intention en tant qu'**approbation formelle et permanente** des données personnelles.

6. Sanction et responsabilité immédiate (article 6:162 du Code civil néerlandais)

Afin de **protéger la souveraineté déclarée**, De Mens fixe une amende immédiatement exigible et tient le maire, la municipalité et tous les fonctionnaires concernés **personnellement et solidairement responsables** des dommages causés par la violation de cette volonté souveraine, conformément à **l'article 6:162 du Code civil néerlandais (acte illégal)**.

En cas de violation de souveraineté (y compris l'ignorance de la déclaration de nullité ou de l'opposition au RGPD) :

- L'infraction entraîne-t-elle la **confiscation** et le paiement immédiat d'une amende de **50 000 € (cinquante mille euros)** par infraction ? Ce montant est une **compensation formalisée** pour la violation du droit fondamental et garanti à l'autodétermination de l'être humain vivant.

« Vous êtes tenu d'inclure ce rapport dans tous les registres pertinents et d'accepter les conséquences de ces instructions strictes ».

« C'est noté »

Votre sincèrement et sans préjudice de tous droits souverains,

L'homme vivant :

[Nom complet tel qu'enregistré :

.....] ;

[Date :/...../2025],

Signature:.....

(Signature uniquement à l'encre BLEUE)

DICTATURE DES FAITS : LA FIN ABSOLUE DE VOTRE ILLUSION JURIDIQUE

À : Le maire de chaque municipalité et tous les représentants légaux concernés

Objet : RETRAIT IMMÉDIAT DU CONSENTEMENT ET DICTÉE DE LA RÉALITÉ JURIDIQUE.

ÉCOUTEZ ATTENTIVEMENT ET COMPRENEZ LA RÉALITÉ DU GRAVIER :

Il s'agit d'une **DÉCLARATION DE GUERRE** contre la fraude **causée par une politique délibérément erronée**. Le temps de la patience et du consentement est **révolu**. Votre statut et vos actions sont **ILLÉGAUX** et le monde juridique vous a irrévocablement exposé.

I. LA FRAUDE DE LA SOCIÉTÉ EST TERMINÉE

Vous représentez **UN gouvernement illégitime**, vous n'êtes pas légitimement élu par la population mais nommé par un syndicat du crime organisé internationalement, le gouvernement des ONG, en tant qu'entité enregistrée. Avec la déclaration suivante, nous rejetons votre **invitation (STEMPAS)**, parce que nous, la population, sommes victimes du WEF, programme que vous déployez en tant que responsable désigné de la mise en œuvre :

STEMPAS

Oproep voor de verkiezing van de leden van de Tweede Kamer der Staten-Generaal op woensdag 29 oktober 2025

Wanneer kunt u stemmen?
U kunt stemmen op woensdag 29 oktober 2025 van 7.30 tot 21.00 uur.

Waar kunt u stemmen?
Met deze stempas kunt u stemmen in uw openbaar lichaam. U mag zelf kiezen in welk stembureau u stemt.

Stembureau bij u in de buurt

Waar vindt u informatie over andere stembureaus?

Contactgegevens openbaar lichaam

Neem dit mee als u gaat stemmen:

- deze stempas
- uw Nederlandse paspoort, uw identiteitskaart (uitgegeven door Bonaire, Sint Eustatius, Saba of Nederland), of uw rijbewijs (uitgegeven door Bonaire, Sint Eustatius of Saba)

Uw identiteitsbewijs mag maximaal 5 jaar verlopen zijn. Kijk bij 'Geldig tot'. Staat daar 30 oktober 2020? Of een datum daarna? Dan mag u het identiteitsbewijs nog gebruiken om te stemmen.

Deze stempas is alleen voor u!
Uw stempas is alleen geldig als uw naam en adres erop staan. Misbruik van deze persoonlijke stempas is strafbaar.

TK25

Bent u uw stempas kwijt? Of is deze beschadigd?
Vraag dan een vervangende stempas aan bij uw openbaar lichaam. Dit kan schriftelijk tot en met vrijdag 24 oktober 2025 of aan het loket tot dinsdag 28 oktober 2025, 12.00 uur.

Heeft u geen identiteitsbewijs?
Vraag dan op tijd een identiteitsbewijs aan bij uw openbaar lichaam. Kunt u dit niet? Vraag dan een andere kiezer om voor u te stemmen en vraag bij uw openbaar lichaam een schriftelijke volmacht aan. Dit kan tot en met vrijdag 24 oktober 2025.

Wilt u ergens anders in Nederland stemmen?
Vraag dan een kiezerspas aan bij uw openbaar lichaam. Dit kan schriftelijk tot en met vrijdag 24 oktober 2025 of aan het loket tot dinsdag 28 oktober 2025, 12.00 uur. Met een kiezerspas kunt u in ieder openbaar lichaam en in iedere gemeente stemmen.

Kunt u zelf niet stemmen?
Bijvoorbeeld omdat u ziek bent of in het buitenland bent? Vraag dan een andere kiezer om voor u te stemmen.

Dat kan op twee manieren:

1. Vul het volmachtbewijs hieraan in. Maak een kopie of foto van uw identiteitsbewijs. Geef uw ingevulde stempas en de (digitale) kopie of foto aan de persoon die voor u gaat stemmen.
Let op! U kunt deze volmacht alleen geven aan iemand die in hetzelfde openbaar lichaam stemt.
2. Vraag een schriftelijke volmacht bij uw openbaar lichaam aan. Dat kan tot en met vrijdag 24 oktober 2025. Een schriftelijke volmacht kunt u ook geven aan iemand die in een **ander openbaar lichaam** of in een **andere gemeente** stemt.

Let op! Geef deze stempas alleen mee aan een andere persoon nadat het volmachtbewijs hieronder door u en uw gemachtigde is ingevuld en ondertekend.

VOLMACHTBEWIJS
Dit is mijn stempas (mijn naam staat op de voorkant). Ik stem niet zelf, maar ik laat iemand anders (de **gemachtigde**) voor mij stemmen. Ik heb die persoon daarvoor een (digitale) kopie of foto van mijn identiteitsbewijs gegeven. En ik heb laten weten op welke kandidaat die persoon voor mij moet stemmen.

Mijn handtekening

Deze persoon mag voor mij stemmen:

Naam van de gemachtigde: _____

Adres: _____

Woonplaats: _____

Handtekening van de gemachtigde _____

Let op! Als gemachtigde moet u:

- de volmachtstempas tegelijkertijd brengen met uw eigen stem
- een (digitale) kopie of foto van het identiteitsbewijs meenemen van de persoon voor wie u stemt
- stemmen in hetzelfde openbaar lichaam als waar de persoon voor wie u stemt woont
- de volmachtstempas uitbrengen zoals de persoon voor wie u stemt heeft aangegeven

U mag voor maximaal 2 andere kiezers stemmen.

« Je dois malheureusement décliner cette invitation car je veux et dois garantir mon autodétermination en tant qu'être humain, et je ne peux pas autoriser mon entité décédée, l'État corrompu des ONG, par le biais de mon certificat de naissance, à prendre des décisions en mon nom ou à appliquer des politiques qui nuisent à mes propres intérêts. »

PREUVE DE VOTRE STATUT SOCIAL : Votre entité est enregistrée en tant que

Entité à l'étranger à la Maison des sociétés. Le nom : **LE ROYAUME DES PAYS-BAS**,

La forme juridique : **GOUVERNEMENT**. L'inscription : **OE029714**.



OE01(ef)

Application to register an Overseas Entity



Received for filing in Electronic Format on the: **03/05/2023**

XC2PX8W2

Overseas Entity Name:	THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
Country Of Incorporation:	NETHERLANDS
Legal Form:	GOVERNMENT
Governing Law:	NETHERLANDS
Overseas Entity Address:	8 RIJNSTRAAT THE HAGUE Netherlands 2515XP
Service Address:	P.O. BOX 20061 THE HAGUE THE HAGUE Netherlands 2500ED

Electronically filed document for Company Number:

OE029714

Cela confirme :

Les Pays-Bas sont une entreprise et ne sont PAS autorisés à représenter la population en tant qu'entreprise ONG.

NOUS SOMMES SOUVERAINS. Nous suivons l'exemple de la Maison d'Orange : le roi Guillaume et la reine Máxima et la princesse Beatrix ne votent pas.

<https://www.koninklijkhuis.nl/onderwerpen/rol-van-het-staatshoofd/vraag-en-antwoord/heeft-de-koning-stemrecht>



HET KONINKLIJK HUIS

Home > Onderwerpen > Rol van het staatshoofd > Vraag en antwoord >

Heeft de Koning stemrecht?

De Koning heeft stemrecht, maar maakt er geen gebruik van omdat hij onpartijdig is.

Aangezien stemmen in Nederland geheim is, zou dit kunnen leiden tot speculaties op welke partij de Koning stemt. Overigens zou de Koning, als dit niet het geval was, een blanco stem uitbrengen.

Ook Koningin Máxima, de Prinses van Oranje en Prinses Beatrix maken geen gebruik van hun stemrecht.

De cette façon, ils conservent leur autonomie et leur droit à l'autodétermination. « **Nous revendiquons et garantissons le même droit** ».

II. LE FONDEMENT JURIDIQUE VOUS A ÉTÉ BALAYÉ

Vous agissez en vertu de lois qui **ont été annulées** par l'autorité de la Cour suprême des États-Unis dans le monde entier. Comme nous sommes sous l'occupant de la Seconde Guerre mondiale, ces lois s'appliquent également

dans toute l'Europe.

1. **LA DOCTRINE CHEVRON EST MORTE** : La **doctrine Chevron** a été annulée par la Cour suprême des États-Unis le 28 juin 2024. Cela met fin à l'interprétation vieille de 40 ans selon laquelle les tribunaux devaient « céder » aux interprétations des lois ambiguës par les agences.

Votre pouvoir d'interprétation des règlements a été annulé. Les tribunaux doivent maintenant utiliser leur **jugement indépendant** .

2. **VOS LOIS SONT ILLÉGALES** : Nous **ne sommes PLUS** régis par le Corp Act de 1871. Vos « lois de police » sont **illégales** parce qu'elles tombent sous la loi inexistante « **Pardon de Dieu** ».

3. **LE DROIT PÉNAL** : La seule loi qui s'applique maintenant à tout le monde est : Ne tuez pas, ne volez pas, ne menacez pas/ne contraignez pas, et ne violez pas les droits d'autrui.

III. FERMETURE DU RÉSEAU DE JUSTICE PÉNALE

Toute autre action contre l'Homme souverain est soumise aux lois internationales et fédérales conçues pour vous poursuivre, vous et votre entité :

- **LA LOI RICO EST EN VIGUEUR** : La loi sur les organisations influencées par le racket et la corruption lutte contre le crime organisé. Il se concentre sur un

activités de racket et s'applique aussi bien aux entités légales qu'illégales.

Les dirigeants peuvent être poursuivis pour des crimes commis par leurs subordonnés.

- **EO 13818 : LE BLOCUS** : Le décret 13818 (Donald J. Trump, 2017) déclare l'**état d'urgence** contre la menace de graves violations des droits de l' **homme et de corruption**. Il **BLOQUE LES BIENS** des personnes impliquées directement ou indirectement dans la corruption ou les violations des droits de l'homme au niveau national et international.

Il est interdit par cet ordre de commettre des crimes contre la population ou de commettre la traite des êtres humains.

- **LE CODE DE NUREMBERG : LE PROCÈS** : Toute personne impliquée dans la **traite des êtres humains ou le GÉNOCIDE** (y compris la facilitation des crimes liés au COVID-19 avec des sites de dépistage et/ou des centres de vaccination) sera jugée conformément au Code de Nuremberg

. Le principe fondamental est le suivant :

Le consentement volontaire du sujet est absolument essentiel, sans aucun élément de force, de fraude, de tromperie, de coercition ou d'exagération.

L'ULTIMATUM

C'EST SÉRIEUX. Votre position est intenable. Votre échec sera puni en vertu du droit international en utilisant l'article 94 de la constitution. L'Homme souverain vous a **retiré et interdit** la permission de continuer à agir en notre nom.

NOUS EXIGEONS LA CESSATION IMMÉDIATE DE TOUS LES ACTES ILLÉGAUX CONTRE LA POPULATION.

OBJET : ACTION IMMÉDIATE – VOUS FAITES L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PÉNALE.

NOUS N'ATTENDONS PAS VOTRE RÉPONSE. Nous observons seulement votre ACTION IMMÉDIATE et les conséquences de cela seront **PERSONNELLES**.

VOS CRIMES ONT MAINTENANT ÉTÉ (OU SONT ENCORE SIGNALÉS) À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE :

DES CRIMES ET ABUS CONTRE L'HUMANITÉ ont déjà été signalés de tous les coins de la zone géographique des Pays-Bas à l'**US-ARMY-MILITARY POLICE EUROPE, DEPARTMENT CID (CRIMINAL INVESTIGATION DATA)** pour des **ACTES CRIMINELS POLITIQUES AU SEIN DE L'UE CONTRE DES CIVILS**.

PAYS-BAS = TERRITOIRE LÉGALEMENT OCCUPÉ

Vous opérez sous une fiction juridique et militaire intenable.

- **PAS DE PAIX** : Les Pays-Bas n'ont JAMAIS signé pour la paix. Les forces d'occupation de la SHA-EF ont été transférées à l'EUCOM US-ARMY le 30 novembre 2007. Les Pays-Bas sont et restent des territoires occupés sous contrôle américain.
- **LA FRAUDE DE 1947** : La reine Wilhelmine a signé un décret royal en 1947 qui a tout ramené au traité de paix mondial de 1937 à La Haye, à la suite duquel sur le papier, une seconde guerre n'a JAMAIS eu lieu officiellement. Cela a permis au gouvernement illégal de reprendre illégalement le pouvoir en 1945 et de continuer.
- **DEMANDE D'INTERVENTION MILITAIRE** : En 2024, une équipe de maîtres de poste assermentés sous le drapeau des États-Unis (Titre 4 Chapitre 1/2/3) a envoyé une lettre au président Donald J. Trump avec des **PREUVES PERCUTANTES et la demande d'INTERVENTION MILITAIRE AUX PAYS-BAS**. Parce que nous sommes toujours officiellement un territoire occupé sur le papier, la paix n'a jamais été signée conformément aux forces d'occupation alliées.
- **SCÉNARIO FUTUR** : Rappelez-vous les paroles du président Donald J. Trump lors du sommet de l'OTAN 2025 à La Haye : Les Pays-Bas pourraient bien devenir le « **51e État** », mais **AVEC UNE INTERVENTION MILITAIRE**. Le couple royal se conforme au « **Central Casting** ».

TOUT RETARD OU IGNORANCE DE CES FAITS EST UNE PREUVE DE COMPLICITÉ DANS DES ACTES CRIMINELS POLITIQUES, TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'INTERNATIONAL.

Le devoir de paix et le respect du pacte Briand-Kellogg (1928)

L'Homme vivant fonde ses actions sur le **devoir fondamental de maintenir la paix et la justice internationales**. Nous rejetons un modèle de gouvernance qui impose le chaos et la destruction au nom du mondialisme et du gain commercial comme contraire à ce devoir.

Notre déclaration d'intention souveraine est une conséquence directe de la nécessité de se conformer aux traités internationaux supérieurs, y compris le **Pacte Briand-Kellogg de 1928** (Pacte de Paris – **Traité général de renonciation à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale**). Ce traité, prédécesseur de l'ONU, **condamne et rejette la guerre en tant qu'instrument de politique nationale**.

Complicité et renonciation : En payant des impôts directs et indirects (charges sociales, TVA, etc.), les citoyens sont involontairement et involontairement tenus financièrement responsables du financement de modèles de gouvernance agressifs. Cela risque de se rendre complice d'actes qui violent le droit international de la paix.

Avec cette notification et la révocation du mandat, **De Mens se distancier irrévocablement de toute complicité** dans le financement d'actions illégales, agressives ou belligérantes, et agit ainsi **en stricte conformité avec les principes de paix internationale**.

VOTRE GUERRE EST UNE PARTICIPATION À UNE OU PLUSIEURS COUVERTURES CRIMINELLES [INTERNATIONALES]

DESTINATAIRES : LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DU « GOUVERNEMENT » ERRONÉ

VOUS REGARDEZ MAINTENANT DROIT DANS L'ABÎME. IL EST TEMPS POUR VOUS DE VOUS RÉVEILLER ET DE COMPRENDRE EXACTEMENT CE QUE VOUS FAITES.

LA GRANDE SUPERCHERIE DE LA GUERRE

Les appels bruyants à la guerre en Europe, venant de partis tels que le Pvda, le D66 et le VVD, sont **une diversion OBSCÈNE**. Ce n'est pas une stratégie politique, c'est un **PLAN FINANCIER CRIMINEL**.

Vous vendez l'effondrement imminent et **inévitabile** du système financier actuel comme une « nécessité », uniquement pour **pouvoir mettre en œuvre la DICTATURE DE LA GRANDE RÉINITIALISATION DU WEF**. C'est de la pure **CORRUPTION MOTIVÉE PAR L'INTÉRÊT PERSONNEL** au plus haut niveau. Vous essayez d'enterrer le gâchis financier que vous avez créé sous la guerre.

LA CONSCRIPTION EST UN ORDRE ILLÉGAL

Abandonnez la menace d'une renaissance ou de l'introduction de la **conscription** maintenant. C'est **ILLÉGAL** et une violation directe de la loi humaine.

VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE ÇA! La vérité est simple et dure : « **L'ÉTAT DES PAYS-BAS** » **N'EST PAS UNE PERSONNE MORALE**. Vous êtes une fiction. Vous n'avez pas le pouvoir d'ordonner à des gens de mourir pour une société commerciale.

LA TRAHISON HISTORIQUE EST BIEN CONNUE

Pour vous donner une dernière claque, nous vous obligeons à faire face à la vérité :

La **trahison historique** qui garantissait l'implication des États-Unis dans la guerre a été documentée. La soi-disant « **LETTRÉ À MÁXIMA** » donne un aperçu froid et dur d'un complot secret :

Les services secrets britanniques **ont tué** l'équipage d'un **sous-marin néerlandais K 17** et **ont fait exploser le navire après avoir finalement supplié le président Roosevelt et le président Churchill a obtenu leur permission de la reine Wilhelmine**. Pourquoi? Parce qu'ils avaient signalé à l'équipage naval néerlandais du K-17 que la flotte japonaise se dirigeait vers **PEARL HARBOR**, et non à l' **US Navy à Pearl Harbor** « **NE DEVRAIT PAS ÊTRE AVERTI** », l'équipage entier a finalement coûté **une tombe marine**.

Source – preuves :

De Telegraaf, zaterdag 22 maart 1980.

MILJOENEN TELEVISIEKIJKERS zullen gisteravond verbijsterd en geschokt de dramatische bekentenis hebben gehoord, die de Engelse geheime agent CHRISTOPHER CREIGHTON deed in TV PRIVÉ.

Hij zou in opdracht van de Engelse geheime dienst in de Tweede Wereldoorlog een Nederlandse onderzeeër — vermoedelijk de K17 — door sabotage tot zinken hebben gebracht.

De reden voor deze afschuwelijke daad, waarbij volgens Chreighton achttendertig Nederlandse marinemen om het leven kwamen, zou zijn dat de K 17 de Japanse vloot zou hebben waargenomen die op weg was naar Pearl Harbour.

Churchill, aldus Chreighton, wilde dat Amerika bij de oorlog betrokken zou worden en hij was er zeker van dat Amerika dit zou doen als Pearl Harbour zou worden aangevallen. De Engelsen hadden er dus belang bij dat het Nederlandse bericht van de K 17 — de vermoedelijke onderzee-boot — nooit bekend zou worden.

LA SUPERPUISSANCE AMÉRICAINE A DÛ ENTRER EN GUERRE ! C'était le sale accord pour soutenir votre système corrompu en Europe, ils avaient perdu le contrôle (le pouvoir) sur le secteur financier en Allemagne. L'Allemagne n'a pas commencé la guerre, mais les Alliés ont bombardé l'Allemagne 12 fois avec des attaques lourdes.

VOTRE LÉGITIMITÉ EST CONSTRUITE SUR LES CADAVRES DE VOS PROPRES ÂMES.

RÉFLÉCHISSEZ UNE MILLISECONDE AUX CONSÉQUENCES DE VOTRE CORRUPTION ACTUELLE ET À VOTRE PLACE DANS CETTE HISTOIRE HISTORIQUE.

L'avis juridique final **ci-joint** est l'expression formelle et irrévocable de ces conclusions et de notre **droit souverain à l'autodétermination, voir pages 1 à 4.**

APPLICATION DU DROIT PÉNAL AMÉRICAIN

DÉCRET 13818 (BLOCUS ET CORRUPTION)

Le décret présidentiel américain EO 13818 est en vigueur et vise à **BLOQUER LA PROPRIÉTÉ** des individus impliqués dans de **GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME OU LA CORRUPTION.**

Ce décret **interdit** la commission de crimes contre la population. Ces lois s'appliquent également dans toute l'Europe, car l'Europe **tomberait sous le** contrôle de l'occupant de la Seconde Guerre mondiale (les États-Unis).

L'**EO 13818** déclare que les violations graves des droits de l'homme et la corruption constituent une **MENACE INHABITUELLE ET EXTRAORDINAIRE** pour la sécurité nationale et l'économie des États-Unis, et **AUTORISE** le blocage des biens des personnes impliquées.

DCPD-201700923 – **Décret présidentiel 13818** – blocage de la propriété de personnes impliquées dans de graves violations des droits de l'homme ou la corruption :

Donald J. Trump (1er mandat)

45e président des États-Unis : 2017 - 2021

Décret présidentiel 13818 – Blocage des biens des personnes impliquées dans de graves violations des droits de l'homme ou la corruption

Mardi 20 décembre 2017

En vertu de l'autorité qui m'est conférée en tant que Président par la Constitution et les lois des États-Unis d'Amérique, y compris l'International Emergency Economic Powers Act (50 U.S.C. 1701 *et seq.*) (IEEPA), la National Emergencies Act (50 U.S.C. 1601 *et seq.*) (NEA), la Global Magnitsky Human Rights Accountability Act (Public Law 114-328) (la « Loi »), l'article 212(f) de la loi sur l'immigration et la nationalité de 1952 (8 U.S.C. 1182(f)) (INA), et l'article 301 du titre 3 du Code des États-Unis,

Moi, Donald J. Trump, Président des États-Unis d'Amérique, estime que la prévalence et la gravité des violations des droits de l'homme et de la corruption qui ont leur origine, en totalité ou dans une large mesure, en dehors des États-Unis, telles que celles commises ou dirigées par des personnes énumérées dans l'annexe à la présente ordonnance, ont atteint une ampleur et une gravité telles qu'elles menacent la stabilité des systèmes politiques et économiques internationaux. Les violations des droits de l'homme et la corruption sapent les valeurs qui sont un fondement essentiel de sociétés stables, sûres et fonctionnelles ; avoir des conséquences dévastatrices pour les individus ; affaiblir les institutions démocratiques ; l'état de droit ; perpétuer les conflits violents ; faciliter les activités de personnes dangereuses ; et sapent les marchés économiques. Les États-Unis cherchent à imposer des conséquences tangibles et significatives à ceux qui commettent de graves violations des droits de l'homme ou se livrent à la corruption, et à protéger le système financier des États-Unis contre les abus commis par les mêmes individus.

Je note donc que les graves violations des droits de l'homme et la corruption dans le monde constituent une menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité nationale, la politique étrangère et l'économie des États-Unis, et je déclare par la présente une urgence nationale pour faire face à cette menace.

Par la présente, je détermine et recommande :

Chapitre 1. (a) Tous les biens et intérêts dans des biens immobiliers situés aux États-Unis, qui entrent par la suite aux États-Unis, ou qui entrent en possession ou sous le contrôle d'une personne des États-Unis des personnes suivantes, sont bloqués et ne peuvent être transférés, payés, exportés, retirés ou autrement échangés :

i) les personnes énumérées à l'annexe de la présente décision ;

ii) toute personne étrangère désignée par le ministre des Finances, en consultation avec le ministre des Affaires étrangères et le procureur général :

A) être responsable ou complice, ou avoir été directement ou indirectement impliqué dans de graves violations des droits de l'homme ;

(B) être un fonctionnaire actuel ou ancien, ou une personne agissant pour ou au nom d'un tel fonctionnaire, qui est responsable ou complice, ou a été directement ou indirectement impliqué dans :

(1) la corruption, y compris le détournement de biens de l'État, l'expropriation de biens privés à des fins personnelles, la corruption liée à des contrats gouvernementaux ou à l'extraction de ressources naturelles, ou la corruption ; ou (2) le transfert ou la facilitation du transfert du produit de la corruption ;

(C) être ou avoir été un dirigeant ou un responsable de :

(1) une entité, y compris tout organisme gouvernemental, qui s'est livrée à l'une des activités décrites aux sous-sections (ii)(A), (ii)(B)(1) ou (ii)(B)(2) du présent article relatives au mandat du dirigeant ou du fonctionnaire ; ou

(2) une entité dont les biens et les intérêts dans des biens ont été bloqués en vertu de la présente ordonnance à la suite d'activités liées au mandat du dirigeant ou du fonctionnaire ; ou

(D) a tenté de se livrer à l'une des activités décrites aux sous-sections (ii)(A), (ii)(B)(1) ou (ii)(B)(2) du présent article ; et

(iii) toute personne nommée par le ministre des Finances, en consultation avec le ministre des Affaires étrangères et le procureur général :

(A) d'avoir matériellement aidé, parrainé ou fourni un soutien financier, matériel ou technologique, ou des biens ou des services à, ou à l'appui de :

(1) toute activité décrite aux sous-divisions (ii)(A), (ii)(B)(1) ou (ii)(B)(2) du présent article qui est exercée par une personne étrangère ;

(2) toute personne dont les biens et les intérêts dans des biens ont été bloqués en vertu de la présente ordonnance ; ou

(3) toute entité, y compris toute entité gouvernementale, qui s'est livrée à l'une des activités décrites aux sous-sections (ii)(A), (ii)(B)(1) ou (ii)(B)(2) du présent article, lorsque l'activité est exercée par une personne étrangère ;

(B) être possédé ou contrôlé par, ou avoir agi ou prétendu agir pour ou au nom, directement ou indirectement, de toute personne dont les biens et les intérêts dans des biens ont été bloqués conformément à la présente ordonnance ; ou

(C) a tenté de se livrer à l'une des activités décrites aux sous-sections (iii)(A) ou (B) du présent article.

(b) Les interdictions énoncées à l'alinéa (a) du présent article s'appliquent sauf dans la mesure prévue par les statuts, ou dans les règlements, ordonnances, directives ou licences qui peuvent être délivrés en vertu du présent décret, et nonobstant tout contrat conclu ou toute licence ou permis accordé avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Chapitre 2. L'entrée sans restriction aux États-Unis d'immigrants et de non-immigrants d'étrangers dont il est déterminé qu'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés à l'article 1 de la présente ordonnance serait préjudiciable aux intérêts des États-Unis, et l'entrée de ces personnes aux États-Unis, en tant qu'immigrants ou non-immigrants, est suspendue. Ces personnes sont traitées comme des personnes couvertes par l'article 1 de la Proclamation 8693 du 24 juillet 2011 (Suspension de l'entrée des étrangers sous réserve des interdictions de voyager du Conseil de sécurité des Nations Unies et des sanctions de la loi sur les pouvoirs économiques d'urgence internationale).

Chapitre 3. Je détermine par la présente que le fait de faire des dons des types d'articles spécifiés à l'article 203(b)(2) de l'IEEPA (50 U.S.C. 1702(b)(2)) par, à ou au profit de toute personne dont les biens et les intérêts dans des biens sont bloqués en vertu de la présente ordonnance, augmentera ma capacité à faire face à l'urgence nationale décrétée dans cette ordonnance, et j'interdis par la présente les dons prévus à l'article 1 de la présente ordonnance.

Chapitre 4. Les interdictions de l'article 1 comprennent :

a) de faire une contribution ou de fournir des fonds, des biens ou des services par, à ou au profit de toute personne dont les biens et les intérêts dans des biens sont bloqués en vertu de la présente ordonnance ; et

b) la réception d'une contribution ou la fourniture de fonds, de biens ou de services de cette personne.

Chapitre 5. (a) Toute transaction qui évite ou évite, vise à se soustraire ou à éviter, provoque ou tente de violer l'une des interdictions contenues dans la présente ordonnance est interdite.

(b) Tout complot formé en vue de violer l'une des interdictions de la présente ordonnance est interdit.

L'article 6. Aux fins de la présente décision, on entend par :

a) le terme « personne » désigne une personne physique ou une entité ;

b) le terme « entité » désigne une société de personnes, une association, une fiducie, une coentreprise, une société, un groupe, un sous-groupe ou une autre organisation ; et

(c) l'expression « personne aux États-Unis » désigne tout citoyen des États-Unis, un étranger résident permanent, une entité constituée en vertu des lois des États-Unis ou de toute juridiction des États-Unis (y compris les sociétés affiliées étrangères), ou toute personne se trouvant aux États-Unis.

L'article 7. Pour les personnes dont les biens et les intérêts dans des biens ont été bloqués en vertu de la présente ordonnance et qui peuvent avoir une présence constitutionnelle aux États-Unis, je conclus qu'en raison de la capacité de transférer immédiatement de l'argent ou d'autres biens, un préavis à ces personnes des mesures à prendre en vertu de la présente ordonnance, rendraient ces mesures inefficaces. Je note donc que, pour que ces mesures soient efficaces pour répondre à la situation d'urgence nationale déclarée dans le présent décret, il n'est pas nécessaire d'aviser au préalable l'inscription ou la détermination d'une inscription ou d'une décision en vertu du présent décret.

L'article 8. Le secrétaire au Trésor, en consultation avec le secrétaire d'État, est par la présente autorisé à prendre de telles mesures, y compris l'adoption de règles et de règlements, et à exercer tous les pouvoirs qui me sont accordés par l'IEEPA et la loi dans la mesure nécessaire pour exécuter la présente ordonnance et l'article 1263 (a) de la loi en ce qui concerne les dispositions qui y sont prévues. Le secrétaire au Trésor peut, conformément à la loi applicable, déléguer à nouveau l'une ou l'autre de ces fonctions à d'autres fonctionnaires et organismes des États-Unis. Toutes les autorités doivent prendre toutes les mesures appropriées dans le cadre de leur compétence pour exécuter cet ordre.

Chapitre 9. Le secrétaire d'État est par la présente autorisé à prendre ces mesures, y compris l'adoption de règles et de règlements, et à faire usage de tous les pouvoirs qui me sont accordés par l'IEEPA, l'INA et la loi qui pourraient être nécessaires pour exécuter l'article 2 du présent arrêté et, en

consultation avec le ministre des Finances, l'obligation de faire rapport prévue à l'article 1264(a) de la Loi en ce qui concerne les rapports prévus à l'article 1264(b)(2) de cette loi. Le secrétaire d'État peut, conformément à la loi applicable, déléguer à nouveau l'une de ces fonctions à d'autres fonctionnaires et organismes des États-Unis conformément à la loi applicable.

L'article 10. Le ministre des Finances, en consultation avec le ministre des Affaires étrangères et le procureur général, est autorisé à constater que les circonstances ne justifient plus le blocage des biens et intérêts fonciers de toute personne mentionnée à l'annexe du présent décret et à prendre les mesures nécessaires pour donner effet à cette disposition.

L'article 11. Le Secrétaire au Trésor, en consultation avec le Secrétaire d'État, est par la présente autorisé à soumettre des rapports périodiques et finaux au Congrès sur l'urgence nationale promulguée dans le présent décret, conformément à l'article 401(c) de la NEA (50 U.S.C. 1641(c)) et à l'article 204(c) de l'IEEPA (50 U.S.C. 1703(c)).

Chapitre 12. Cet ordre entre en vigueur à 12 h 01, heure normale de l'Est, le 21 décembre 2017.

Article 13. Cette ordonnance n'a pas pour but de créer et ne crée aucun droit ou avantage, substantiel ou procédural, exécutoire en droit ou en équité par toute partie contre les États-Unis, ses départements, agences ou entités, ses dirigeants, employés ou agents, ou toute autre personne.



DONALD J. TRUMP

La Maison Blanche,

20 décembre 2017.

***REMARQUE :** Ce décret et l'annexe ci-jointe ont été publiés par le bureau de l'attaché de presse le 21 décembre et publiés dans le Federal Register le 26 décembre.*

LOI RICO (CRIME ORGANISÉ)

La loi RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) est une loi fédérale de 1970

lutte **contre le CRIME ORGANISÉ.**

La loi RICO s'applique à ceux qui sont impliqués dans un **MODÈLE D'ACTIVITÉS D'EXTORSION** au sein d'une entreprise.

La loi rend **illégal** la gestion d'une entreprise par le biais d'un ensemble de crimes, tels que **la fraude et la corruption.**

[https://www.law.cornell.edu/wex/racketeer_influenced_and_corrupt_organizations_act_\(Rico\)](https://www.law.cornell.edu/wex/racketeer_influenced_and_corrupt_organizations_act_(Rico))

« Loi sur les organisations influencées par l'extorsion et la corruption (RICO) :

La loi RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) est une loi fédérale (codifiée dans 18 U.S.C. §§ 1961-68) axée sur les activités criminelles organisées et l'extorsion. La loi RICO améliore les

sanctions pénales existantes et crée de nouvelles bases juridiques pour les actes commis dans le cadre d'une entreprise criminelle organisée.

La loi a été adoptée à l'origine en 1970 dans le cadre d'un mouvement plus large visant à freiner le crime organisé et à permettre aux victimes du crime organisé de se rétablir. Alors que la loi originale visait principalement la mafia, dont la structure déconnectée rendait difficile la condamnation de membres de haut rang en raison de son incapacité à les lier directement à des crimes, l'utilisation de la loi a maintenant été utilisée pour démanteler de nombreuses entreprises criminelles notables.

La RICO impose une peine pénale maximale de 20 ans de prison pour les violations de la loi. Si le défendeur est condamné, il doit également renoncer à tout produit obtenu lors d'activités d'extorsion au profit du gouvernement. Pour être condamné en vertu de la loi RICO, il faut avoir commis des actes d'extorsion. Cela signifie qu'au moins 2 activités distinctes pouvant être qualifiées d'extorsion doivent avoir eu lieu à moins de 10 ans d'intervalle.

La loi RICO permet à une personne lésée par une violation de la loi de recouvrer le triple des dommages subis par l'activité illégale du délinquant. Une condamnation pénale en vertu de la RICO contre l'accusé l'empêchera de se défendre s'il est porté devant un tribunal civil.

LA TERREUR JURIDIQUE DE LA VÉRITÉ : TON AUTORITÉ EST TERNIE

Il s'agit du texte demandé, formulé pour transmettre les revendications légales avec un maximum d'impact et un langage correct, dépouillé des désignations de catégorie.

Votre complicité dans un cartel criminel politique est en violation de l'article 140a du Code pénal est un instrument important dans la lutte contre le terrorisme. Il permet aux autorités de poursuivre non seulement les auteurs directs d'attaques terroristes, mais aussi ceux qui sont impliqués dans la planification, le financement et le soutien de ces activités.

I. L'EXPIRATION DE LA DOCTRINE CHEVRON (LE LIEU DE LA MORT)

La doctrine Chevron a été annulée par la Cour suprême des États-Unis le 28 juin 2024 dans l'affaire *Loper Bright Enterprises c. Raimondo*.

En raison de cette abolition, l'autorité des agences gouvernementales (et donc du « gouvernement » néerlandais en tant qu'entreprise) pour interpréter les lois ambiguës a diminué.

Les tribunaux doivent maintenant **utiliser un JUGEMENT INDÉPENDANT** pour déterminer le sens des textes juridiques, plutôt que de céder à l'interprétation des agences fédérales. **VOTRE POUVOIR D'INTERPRÉTATION A EXPIRÉ.**

ICONSÉQUENCES MÉDICALES ET ÉTHIQUES (CODE DE NUREMBERG)

Le Code de Nuremberg est un ensemble de dix principes éthiques pour l'expérimentation médicale, élaborés après la Seconde Guerre mondiale.

Toute personne impliquée dans la **TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ou le GÉNOCIDE** (et a ainsi facilité le CRIME COVID-19 avec des centres de dépistage et de vaccination) sera **JUGÉE** selon le Code de Nuremberg.

Le Code de Nuremberg stipule que le **CONSENTEMENT VOLONTAIRE** du sujet est **ABSOLUMENT ESSENTIEL**, sans aucune forme de **COERCITION, DE TROMPERIE OU DE TROMPERIE**.

LA TERREUR JURIDIQUE EST FINIE !

DESTINATAIRES : LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE LA SOCIÉTÉ FRAUDULEUSE

ARRÊTEZ VOTRE INTRIGUE DE FICTION. LES MENSONGES NE SONT PLUS TENABLES.

QUE CE SOIT CLAIR : Le soi-disant **État des Pays-Bas N'EST PAS UNE ENTITÉ UNIQUE**. C'est une **ILLUSION**, une **FICTION JURIDIQUE** - une **FIDUCIE/ENTREPRISE** qui fonctionne sur la **TROMPERIE !** Vous n'êtes pas un conseil d'administration, vous êtes une entité commerciale, enregistrée en tant que BV ordinaire avec des cotations dans la City de Londres !

CETTE SOCIÉTÉ A FAIT UNE ERREUR : Vous êtes obsédé par un **FANTÔME ENREGISTRÉ**, un **caca LÉGAL** que vous appelez la « **PERSONNE** » (**BSN, BRP**). **NOUS NE SOMMES PAS CETTE ENTITÉ !** L'être humain de chair et de sang n'apparaît **PAS** dans votre paperasse sale.

VOTRE FRAUDE A ÉTÉ DÉNONCÉE PAR VOTRE PROPRE ÉLITE

EXPLICATION DÉFINITIVE : LA SUPERCHERIE EST FINIE

DESTINATAIRES : LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DU GOUVERNEMENT FRAUDULEUX

VOUS DÉFENDEZ LA VÉRITÉ. VOTRE FANTASME N'EST PLUS NOTRE RÉALITÉ.

Toute votre supercherie a déjà été recrachée en 2007 par la reine Máxima elle-même. Quand elle parla : « Le Hollandais ? Non, je ne l'ai pas trouvé », ce n'était pas un non-sens, mais l'**AVEU** que le « **HOLLANDAIS** » **N'EXISTE PAS** en réalité ! C'est un fantasme juridique dont vous abusez pour opprimer l'Homme.

NOUS AVONS LE DROIT DE REFUSER L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE CONTRACTUELLE

NOUS, LA POPULATION, N'ACCEPTONS PLUS UNE COERCITION CONTRACTUELLE QUI NUIT ET CONTINUE DE NUIRE À NOS INTÉRÊTS.

Toute tentative de nous forcer à être une « **personne morale PAYS-BAS** » est une contrainte directe à nous soumettre aux **CONDITIONS DE SOMMEIL CONTRACTUELLES** de votre Code civil (**BW**). Ce code n'est **PAS POUR L'HOMME !** C'est uniquement pour la **PERSONNE FITIVE !**

VOTRE ILLUSION EST SUR LE POINT DE S'EFFONDRE

VOUS N'AVEZ PU EXISTER QU'À CAUSE DE NOTRE IGNORANCE ET DE NOTRE PARTICIPATION À CETTE TROMPERIE.

C'EST LA DURE VÉRITÉ : Le système n'existe que dans la fiction. **ÇA TOMBE !** Dès que l'**HOMME** **REFUSE FERMEMENT la reconnaissance** et **DISSOUT le CONTRAT – que vous avez secrètement conclu avec la Personne Morale à l'insu de l'HOMME –** par une simple déclaration souveraine, votre illusion est **DÉTRUITE**.

Le gouvernement corrompu essaie toujours désespérément de bloquer des comptes – un **ACTE ULTIME DE DÉSESPOIR** – mais **L'ENREGISTREMENT N'EST PAS UN TRANSFERT DE DROITS !**

NOUS SOMMES RÉVEILLÉS. VOTRE JEU EST DÉFINITIVEMENT TERMINÉ. VOUS RESSENTIREZ LES CONSÉQUENCES DE LA VÉRITÉ DANS UN AVENIR PROCHE.

TOUTE ACTION CONTRE L'HOMME EST DÉSORMAIS UN CRIME PERSONNEL ET INTERNATIONAL.

*Nous, le peuple, savons maintenant que les programmes électoraux sont un PACTE par parti politique au niveau national et local et que lorsque nous votons, nous abandonnons complètement notre procuration et avec elle notre droit à l'autodétermination. **Et c'est maintenant terminé.** Vous pouvez légalement lire tout ce que mes droits de la page 1 à la page 4 sont corrects. Vos obligations et vos droits y sont également énoncés.*

LOI 1945 S.H.E.A.F - ANGLAIS

Ik, le général Dwight D. Eisenhower, commandant en chef des forces alliées, annonce par la présente ce qui suit :

I. Les forces alliées sous mon commandement / sont maintenant entrées sur le sol allemand. Nous venons en tant qu'armée victorieuse / mais pas en tant qu'opresseurs. Sur le territoire allemand occupé par des forces sous commandement suprême, nous détruirons le national-socialisme et le militarisme allemand, éliminerons le pouvoir du Parti national-socialiste des travailleurs allemands, dissoudrons le N.S.D.A.P., et abrogerons les dispositions légales et les institutions cruelles, dures et injustes établies par le N.S.D.A.P.

Nous nous débarrasserons enfin du militarisme allemand, qui a si souvent perturbé la paix mondiale. Les autorités adressées au gouvernement ou au peuple allemand doivent être suivies et mises en œuvre. Cela s'applique également aux fonctionnaires, employés et employés de toutes les entreprises publiques et publiques, ainsi qu'aux autres personnes qui exercent des activités nécessaires.

DWIGHT D. EISENHOWER

Article premier

Général Commandant Suprême des Forces Alliées Gouvernement Militaire – Allemagne

Commandants en chef de la zone de contrôle

Règlement n° 1

Crimes et autres infractions pénales

Afin d'assurer la sécurité des Alliés et de rétablir l'ordre public dans les territoires occupés, il a été décrété ce qui suit :

Article 1 - Crimes passibles de la peine de mort

Les infractions suivantes sont passibles de la peine de mort ou de toute autre peine, à la discrétion d'un tribunal militaire gouvernemental :

- 1 . espionnage;
2. Relations avec les forces ennemies ou avec toute personne se trouvant en territoire ennemi non occupé par les Alliés, à moins que la liaison ne soit établie par un canal officiellement autorisé ;

3. Transmission de messages mettant en danger la sécurité ou les biens des Alliés ; ou ne pas afficher de tels messages si la possession est interdite ; et les communications non autorisées en chiffrage ou en chiffrage ;
4. Attaque armée ou résistance contre les forces alliées ;
5. Les actes et omissions en violation ou en violation des conditions imposées à l'Allemagne par les Alliés à l'occasion de sa défaite ou de sa reddition / ou de toute disposition s'ajoutant à ces conditions ;
6. Les actes ou comportements à l'appui d'une nation en guerre avec l'une des Nations Unies, ou au profit du NSDAP ou de toute autre organisation qui a été dissoute ou Interdit par les forces alliées. Cela s'applique également à la publication et à la distribution de imprimés au profit des susmentionnés, pour la possession de ces documents aux fins de publication et distribution ainsi que pour contester l'affichage de drapeaux, d'uniformes ou d'insignes ces organisations ;
7. Tuer ou attaquer un membre des forces alliées ;
8. usurper faussement l'identité d'un membre des forces alliées ou porter des uniformes non autorisés des forces alliées ;
9. Détention illégale ou droit de disposer d'armes à feu, de munitions, d'explosifs ou d'autres le matériel de guerre ou la transmission de communications est appropriée ; Équipements de transmission de toute nature, qui
10. L'utilisation illégale du feu ou d'autres armes, munitions, explosifs ou matériel de guerre similaire dangereux ;
11. Faciliter l'évasion d'une personne arrêtée par les autorités alliées, ou aider ou cacher ces personnes après leur évasion ;
12. Assistance à tout membre des forces allemandes ou des forces armées alliées à l'Allemagne pour éviter sa capture ;
13. Défaillance du système de transport ou de communication ou du fonctionnement des travaux publics ou des institutions à but non lucratif ;
14. Sabotage de tout matériel de guerre des forces alliées ou de toutes installations ou biens nécessaires ou utiles pour des opérations militaires ou pour le gouvernement militaire ;
15. La destruction, l'effacement, l'effet perturbateur ou la dissimulation délibérés de fichiers ou d'archives de quelque nature que ce soit, qu'ils soient publics ou privés ;
16. Pillage, pillage, pillage, vol ou profanation des morts ou des blessés ;
17. Influence perturbatrice délibérée ou tromperie un membre des forces alliées ou toute autre personne agissant en leur nom, dans la mesure où cela se rapporte à leurs fonctions officielles ;
18. l'incitation ou la participation à des émeutes ou à des troubles ;

19. Le vol ou l'acquisition frauduleuse de biens appartenant aux forces alliées ou à l'un de leurs membres ;

20. Toute autre violation de la loi martiale ou toute assistance à l'ennemi ou danger pour la sécurité des forces alliées.

Article II - Autres infractions

Les infractions suivantes sont passibles d'une peine autre que la peine de mort, à la discrétion d'un tribunal militaire gouvernemental :

21 . Violation d'une proclamation, d'une loi, d'une ordonnance, d'un avis ou d'un ordre du gouvernement militaire ou de tout représentant de vos forces alliées, qui ne contient pas expressément une menace de punition, ou d'une autorité allemande, si vous agissez en exécution de ces règlements ;

22. Séjour non autorisé à l'air libre pendant la restriction de sortie. À moins d'indication contraire publique, la restriction de sortie durera du crépuscule à l'aube ;

23. Quitter la zone côtière dans quelque véhicule que ce soit ou par tout autre moyen, sauf avec l'autorisation du gouvernement militaire ;

24. Dans le mouvement d'un navire, d'un navire ou d'un aéronef, à moins qu'il n'y soit autorisé par le gouvernement militaire ;

25. Ne pas être en possession d'une carte d'identité valide sans autorisation ;

26. Fabriquer, délivrer ou posséder sciemment une fausse licence, une fausse carte d'identité ou tout autre document présentant un intérêt officiel pour les Alliés ;

Transfert de ce qui précède, qu'il soit réel ou faux, à une personne non autorisée ou à des fins non autorisées ;

27. Contrefaçon ou falsification de billets de marque militaire alliés ou d'autres billets de banque, monnaie métallique ou jetons ; leur possession ou leur distribution s'il y a des raisons de croire qu'ils sont faux ou falsifiés, ou la possession ou le pouvoir d'aliéner des objets appropriés à de telles fins ;

28. Inviter ou diriger tout membre des Forces alliées vers un lieu désigné comme « Hors limites » ou « Hors limites », ou fournir des biens ou des services à ces membres à l'endroit susmentionné ;

29. Corruption ou intimidation d'un membre des forces alliées ou de toute personne agissant en leur nom

pour recevoir ou accepter des pots-de-vin, et 3 était en échange de ne pas servir les forces alliées ;

30. Empêcher ou résister à tout programme ou ordre émis par le gouvernement militaire concernant les prisonniers de guerre alliés ou les ressortissants des Nations Unies en Allemagne, ou attaquer, voler ou emprisonner de manière injustifiée les susdits ou toute autre ingérence dans les droits de ces prisonniers de guerre ou sujets ;

31 . La possession, le contrôle ou la disposition non autorisés de biens des Forces alliées ou de l'un de leurs membres ;

32. La destruction, la dissimulation, la possession non autorisée, l'enlèvement ou d'autres effets perturbateurs sur un navire, une installation, une installation opérationnelle, de l'équipement ou

d'autres biens, plans ou dossiers économiques s'y rapportant qui sont nécessaires au gouvernement militaire ;

33. Sciemment, oralement ou par écrit, faire de fausses déclarations sur un membre des forces alliées ou sur une personne agissant en leur nom dans des affaires d'importance officielle, ou toute autre fraude ou refus de fournir des renseignements demandés par le gouvernement militaire ;

34. Présomption d'autorité erronée accordée par les Alliés ;

la possession non autorisée ou le pouvoir d'en disposer d'un article, d'un uniforme allié, réel ou faux ;

35. Insulte ou aliénation non autorisée d'un écrit ou d'un

Article III

Tentatives et rendez-vous

Comment l'auteur de l'infraction est puni, la personne qui tente de commettre une infraction pénale / ou tente de commettre un tel acte ou y consent avec une autre personne / ou qui aide l'auteur de l'infraction en paroles ou en actes, ou qui est responsable de la commission d'une infraction pénale, ou qui ne dénonce pas une infraction pénale présumée dont il a connaissance, ou l'auteur présumé aide à éviter l'arrestation.

Article IV – Total des amendes Le maire ou tout autre représentant principal d'une municipalité peut être inculpé et condamné en tant que représentant des habitants de la municipalité pour toute infraction dont les habitants ou un nombre significatif d'entre eux sont considérés comme collectivement responsables. Une amende totale peut être infligée à la municipalité si les personnes mentionnées ont été condamnées en leur qualité de représentant et que la responsabilité finale a été établie.

Article V - Responsabilité des opérations sur titres Les administrateurs, représentants ou salariés d'une personne morale ou d'une société sans personnalité juridique, d'une association ou d'une association, ainsi que les associés ou salariés d'une société commerciale ou d'une société en commandite, qui, en cette qualité, seuls ou conjointement avec d'autres, provoquent, dirigent, encouragent ou votent un acte ou une omission à cet acte ou omission sont également responsables si la société, l'association, l'association, la société commerciale ou la société en commandite simple peut être poursuivie pour de tels actes ou omissions comme si l'acte ou l'omission avait été commis par eux personnellement.

Des informations ci-dessus, nous pouvons tirer la conclusion suivante.

Les Pays-Bas ont été dissous le 13 mai 1940, ont été transférés à l'administration nazie allemande le 18 mai 1940, de sorte que la constitution et le royaume des Pays-Bas ont été abolis jusqu'à ce jour, car cette forme de gouvernement du 18 mai 1940 est toujours en vigueur en tant que force d'occupation sous l'Allemagne, qui tombe maintenant sous le droit militaire des États-Unis.

Un pays qui a été dissous et qui n'existe plus juridiquement ne peut pas être membre fondateur d'autres entreprises ou institutions qui ont été établies contractuellement, ces accords ont été établis par fraude, tels que la CEE, l'UE, l'ONU, l'OTAN, l'OMS, l'OMC, la BCE.

L'introduction de l'euro relève de l'**article II, point 27, la** fausse monnaie, dont la politique occidentale et l'UE corrompue se sont rendues coupables afin de mettre en circulation de l'argent

non garanti, en utilisant délibérément l'inflation comme une arme contre la population par le biais de la dévaluation de la monnaie.

Cela ne peut être corrigé qu'en appliquant les lois GESARA sous contrôle militaire.

Toutes les lois et tous les règlements introduits à partir du 13 mai 1940 ne sont pas juridiquement valides et nuls et non avenus, tous les **verdicts de jurisprudence et les élections de 1945 à nos jours sont invalides** car le premier gouvernement d'après-guerre a été nommé par Wilhelmine qui n'était plus reine, donc non autorisée à prendre cette mesure.

Par conséquent, les élections proposées du 29 octobre 2025 sont illégales et internationalement punissables en vertu de la loi RICO et de la EO13818, comme mentionné précédemment.

Tous les maires qui accueillent des migrants dans les municipalités sont rémunérés pour cela, et peuvent donc être considérés comme des trafiquants d'êtres humains.

Saper les intérêts de la population et permettre l'AZC contre la volonté du peuple, c'est une trahison envers le peuple qui est extorqué pour financer cette situation dans un système en faillite.

Les maires sont coupables de formation de cartel ENSEMBLE et/ou au nom de la Mafia politique de La Haye et des départements associés de la guilde du barreau.

La police qui est sous le commandement d'un maire fait respecter par la force le fascisme par des officiers avec un QI très bas et sans conscience, gouvernant indirectement avec la matraque contre la population à la demande d'une politique qui ne représente pas nos intérêts.

Les maires vont être vérifiés s'ils ont eux-mêmes pris un vaccin Covid, si le test est négatif, ils ont délibérément trompé la population et pratiqué le génocide pour le compte du cabinet criminel de La Haye.

Ce qui signifie que ces maires avaient la connaissance de l'auteur pour exécuter la population, soumis de force à une opération psychologique La propagande a coopéré, c'est la plus haute forme de trahison de la part de la politique des partis et de la formation de cartels entraînant un génocide organisé.

Les migrants n'ont pas le droit de vote, c'est un vote acheté aux dépens du Néerlandais dont le pays est un droit d'héritage, c'est une ingérence étrangère dans les affaires intérieures, cela tombe sous [le Code de droit pénal militaire](#), en particulier dans l'article 77 qui décrit la trahison militaire. Cet article stipule qu'un soldat qui fournit délibérément de l'aide à l'ennemi ou nuit à l'État en temps de guerre est puni de la réclusion à perpétuité ou d'une autre peine sévère.

Il doit y avoir une ouverture totale pour vérifier si le refus de voter pour une organisation criminelle ne peut pas être abusé en mon nom, afin d'éviter la fraude électorale.

En tant que citoyen doté d'une loi sur l'héritage national et d'un droit de naissance des Pays-Bas occupés, j'ai le devoir de rejeter la guerre qui n'est pas dans l'intérêt de la population, mais qui est un modèle de **gouvernance et de revenus** pour imposer le chaos et la destruction à la population au nom du mondialisme et du gain commercial pour les multinationales, et pour légaliser le meurtre de masse.

La politique a terrorisé la population et continue de le faire, coupable de l'article 132a Sr du droit pénal néerlandais, qui interdit la [glorification](#) des crimes terroristes, ou de la loi néerlandaise sur le [blanchiment d'argent et le financement du terrorisme \(prévention\)](#) (Wwft) qui contrôle les risques

financiers. Il pourrait également s'agir d'une définition de l'UE qui définirait les infractions terroristes comme des actes qui suscitent une peur grave ou forcent les gouvernements à agir illégalement.

La politique est coupable : La fraude comptable est la manipulation délibérée de données financières pour induire les parties prenantes en erreur, avec des conséquences potentiellement graves telles que des amendes élevées, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. La prévention de la fraude nécessite des contrôles internes stricts, l'utilisation de technologies de transparence (telles que les pistes d'audit) et la vigilance lors de l'audit des comptes. Les auditeurs sont tenus de rendre compte des risques de fraude dans leurs rapports d'audit, et les rapports de fraude peuvent être adressés à des organismes tels que le Fraud Help Desk.

Nous voudrions contrôler les flux d'argent du gouvernement, exposer la fraude, quels flux d'argent y a-t-il eu avec le paiement de primes pour chaque vaccination qui a été administrée avec le génocide Covid.

Il **va sans dire** que nous exigeons de l'armée que le coup d'État **commis par le gouvernement du 18 mai 1940 soit rétabli avec effet rétroactif et, à partir de ce jour jusqu'à aujourd'hui, nous déclarons toutes les actions nulles et non avenues, rétroactivement** pour rétablir un État de droit souverain légitime aux Pays-Bas afin de juger tous les responsables devant un tribunal.

Cette lettre a été traduite et envoyée par courrier recommandé à S.H.A.E.F. et à l'ambassadeur des États-Unis aux Pays-Bas occupés, M. **Joe Popolo**, le nouvel **ambassadeur des États-Unis aux Pays-Bas**.

En tant qu'Humain, je rejette toute revendication des routes gouvernementales sur la base de la tromperie du passé et du présent par le régime des ONG de La Haye, qui n'est plus autorisé à me représenter précisément à cause du fait que je ne suis pas autorisé à soutenir une organisation criminelle commettant un génocide qui agit comme des trafiquants d'êtres humains contre la population (**ci-après** : voir page 1 à page 4).

Les États-Unis, en tant qu'occupant et puissance militaire de l'Europe, ont la responsabilité décisive de jouer ici, de maintenir le respect des lois du SHAEF.

Cela dépasse le traité de l'OTAN et tous les gouvernements occidentaux dans leur prise de décision à partir du 13 mai 1940, par la trahison de Wilhelmine et l'abolition de la Constitution et du royaume avec toutes les conséquences ci-dessus.

[Lettre à Máxima de la Fondation No Cancer 2012](#)

[30 mai 2019](#) **La Lettre à Maxima pour acquérir une conscience historique.**

Le mensonge du MH17, <https://mh370-jit-lie.blogspot.com/> dans lequel Dick Schoof est impliqué en tant que chef de l'AIVD. Rutte le film [avec lequel](#)

<https://www.bitchute.com/video/NrBrRr3OYxaA/>

Signature date de reconnaissance de la source 27 mai 2012

À : S.A.R. la Princesse Máxima de : No Cancer Stichting vzw

Noordeinde Paul Bellefroidlaan Palace 16

Case postale 30412 3500 Hasselt (belge)

2500 GK La Haye Site web : www.nocancerfoundation.org

Cher membre de la famille royale, Votre Altesse.

Nous avons l'honneur de vous demander de sauver le monde d'un empoisonnement total avec un poison cancérigène hautement toxique.

En tant que faux acide arsenic et trioxyde de chrome (chrome VI), les déchets dangereux problématiques de Billiton / Shell et d'autres pesticides tels que le Monsanto Roundup, le poison des chemtrails, le poison au fluorure, le poison à l'aspartame, le poison des vacances, le poison des radiations. Etc.

C'est le résultat de la continuation du cabinet Hitler des Pays-Bas, qui n'existe plus constitutionnellement depuis le 18 mai 1940.

Tout cela a été réalisé à partir des conférences Bilderberg présidées d'abord par le prince Bernhard, puis par la reine Beatrix et maintenant par Etienne Davignon, sur lesquelles le régime nazi du cabinet d'Hitler a été maintenu à partir du territoire des anciens Pays-Bas, qui a été repris par l'Union européenne, la prochaine étape étant la destruction totale de notre démocratie sous le mécanisme de la clause de stabilité européenne (MES). qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 2012.



24 septembre 2007 : La princesse Máxima s'adresse au Conseil scientifique de la politique gouvernementale (WRR) lors d'une conférence lors de la présentation du rapport « Identification avec les Pays-Bas » :

L'identité néerlandaise n'existe pas.

Et aussi : il n'y a pas de Nederlander. Il est possible pour nous de devenir le 51^e État des États-Unis ?

Le fait qu'en prononçant ces mots très critiqués, Princesse Maxima, une grande partie de l'effort est clairement visible sur la photo de droite (source : 23 février 2009 © éditeur Tinsentiep Houten).

Le fait que la princesse Máxima l'ait fait savoir en public avec beaucoup de difficulté est le salut de la vie sur terre.

Nous vous en sommes très reconnaissants. Que vous ayez raison et que vous (avec d'autres) sauviez la vie sur terre peut être lu ci-dessous :

1 Les Pays-Bas (État membre des Pays-Bas) ont cessé d'exister le 18 mai 1940.

Le 10 mai 1940, l'armée allemande envahit les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Le matin du 13 mai 1940, la famille princière arrive à Harwich. À 10 heures du matin, la reine Wilhelmina partit pour Hoek van Holland, où un destroyer anglais [HMS Hereward] l'attendait.

Une heure plus tôt [vers 9 heures du matin], le cabinet De Geer avait été informé du départ de la reine. On ne savait pas très bien où nous devions aller, le soir à 19h20, le conseil des ministres est également parti avec un destroyer anglais de Hoek van Holland à destination de l'Angleterre, mais sans les ministres Steenberghe et Van Rijn, sans aucun ordre au commandant en chef, le général Winkelman.

Sans notification aux Présidents des Chambres et sans aucun transfert de pouvoirs aux Secrétaires généraux. Le ministre Steenberghe a ensuite informé les secrétaires généraux et le général Winkelman lors d'une réunion du départ de la reine et du gouvernement et a transféré l'autorité à Winkelman (source : blog de Gerard sur la Seconde Guerre mondiale). <https://gerard1945.wordpress.com/>

Ce « déplacement » avait ouvert la voie à l'administration civile allemande sous Seyss-Inquart. Avec toutes les conséquences que cela implique. En Pologne, cela s'est également produit parce que, tout comme aux Pays-Bas, tout le gouvernement polonais avait fui.

Parce que la reine Wilhelmine avait ignoré tous les conseils de ses ministres, les avocats d'Hitler étaient ignorés aux Pays-Bas.

En violation de l'article 21 de la Constitution, qui était applicable à l'époque, le gouvernement néerlandais s'est auto-aboli. Seyss-Inquart pouvait ainsi passer la place de Wilhelmine au Reichstag.

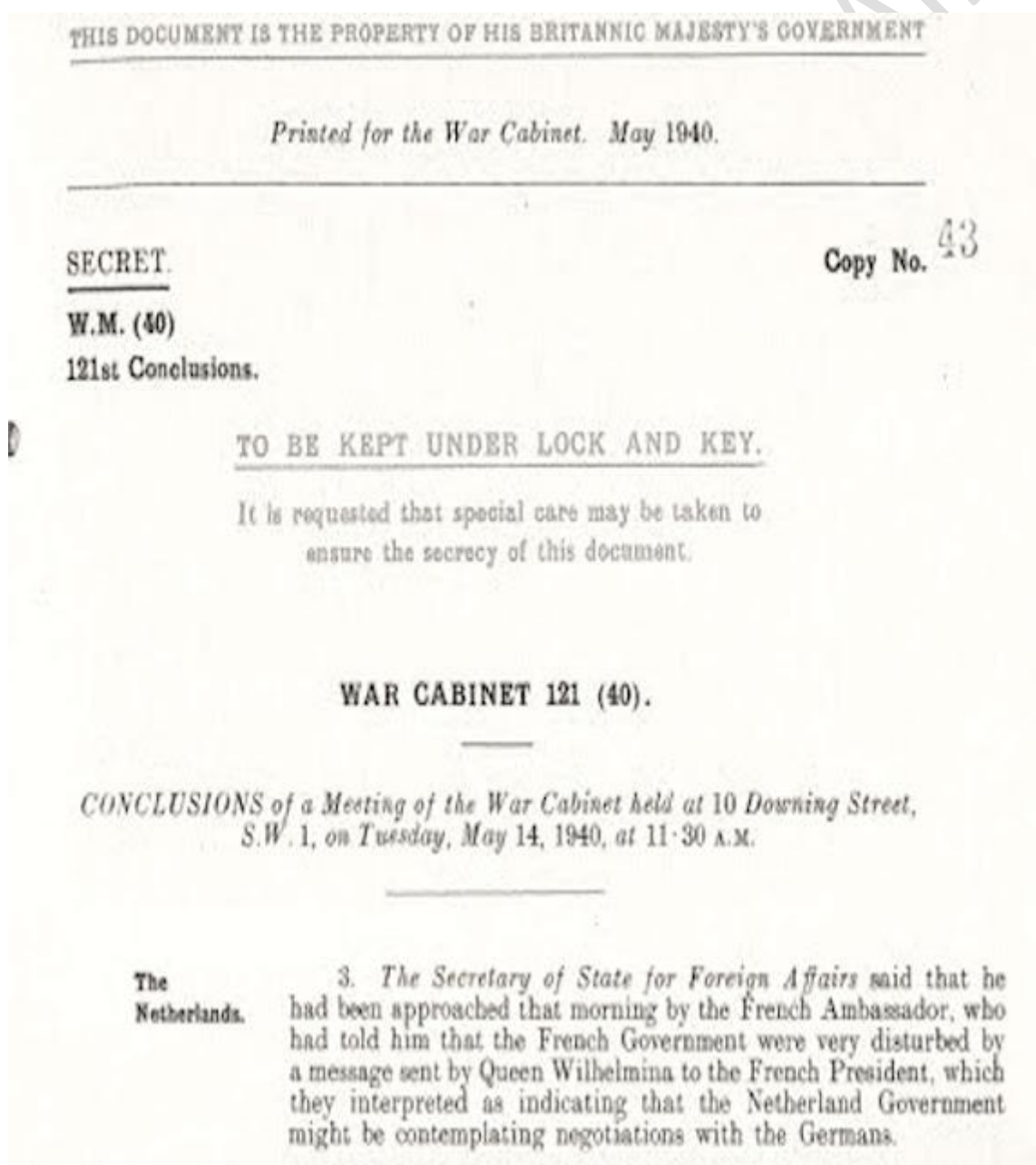
Article 21 du traité constitutionnel de 1940 : « En aucun cas, le siège du gouvernement ne pourra être transféré en dehors de l'empire ».

À partir du 18 mai 1940, le gouvernement néerlandais s'est dissous en vertu de l'article 21 de la Convention des Nations Unies. Constitution de 1940 et est devenu une province de l'Allemagne

sous l'administration du cabinet Hitler. La reine Wilhelmine en était déjà consciente avant de s'enfuir avec son gouvernement en Angleterre.

Cette intention a été confirmée par le fait que le même jour, le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères a reçu la visite de l'ambassadeur de France, qui lui a dit que le gouvernement français était très préoccupé par la lettre que la reine Wilhelmine avait envoyée au président français, qui est jointe ci-dessous.

Selon la lettre, la lettre de Wilhelmina indiquait que le gouvernement néerlandais avait l'intention de négocier avec les Allemands. C'était d'autant plus le cas six jours plus tôt, le 8 mai 1940, la presse néerlandaise avait appris de la princesse Juliana que la Maison d'Orange ne quitterait jamais son poste (source : blog de Gérard sur la Seconde Guerre mondiale). <https://gerard1945.wordpress.com/>



À la suite du « transfert de sièges » illégal à l'Angleterre, les Pays-Bas avaient non seulement une occupation militaire, mais aussi une administration civile allemande sous Seyss-Inquart qui était devenue particulièrement fatale pour la partie juive de la population.

En Belgique et au Danemark – où les monarques étaient restés à leurs postes – la grande majorité des Juifs survécurent à la guerre.

En Belgique, il s'agissait de 90 % de Juifs belges et de 60 % de Juifs étrangers (principalement d'Allemagne et d'Europe centrale). En partie grâce au roi danois, même 99 % des Juifs ont survécu à la guerre.

Cela contraste avec le fait que seulement 20 % des Juifs ont survécu à la guerre.

La Belgique et le Danemark n'avaient pas de « Westerbork » (Sources : Gutman, Encyclopedie van de Holocaust et Nada van der Zee, De Groene Amsterdammer, 14 mai 1997). (source : blog de Gérard sur la Seconde Guerre mondiale) <https://gerard1945.wordpress.com/>

Le 18 mai 1940, Adolf Hitler a publié le décret n° 1 sur les pouvoirs du gouvernement aux Pays-Bas.

Le 25 mai 1940, le commissaire d'État Seyss-Inquart lança un appel au peuple néerlandais en faveur d'un territoire néerlandais occupé, déclarant qu'il avait pris la plus haute autorité gouvernementale dans le district civil des Pays-Bas à partir de ce jour.

Par ordonnance du 29 mai 1940, le commissaire du Reich Seyss-Inquart s'est acquitté aux Pays-Bas de tous les pouvoirs que la Constitution et les lois ont accordés au roi et au gouvernement.

Le 5 juin 1940, conformément au décret d'Hitler et à son ordonnance, le commissaire du Reich Seyss-Inquart annonça les nominations suivantes :

- 1, pour l'administration et la justice, M. Friedrich Wimmer ;
- 2, pour la sécurité publique, le SS-Brigadeführer Hanns Rauter (AA supérieur et chef de la police) ;
- 3, pour les finances et les affaires économiques, M. Hans Fischboeck ;
- 4, pour les affaires spéciales, Reichsamtleiter Fritz Schmidt ;
- 5, représentant le ministère des Affaires étrangères, l'envoyé Otto Bene ;
- 6, Autorisé pour Nederlandse Bank den Ministerialdirector voor bijzondere aangezaken, Staatsrat H.C.H Wohilhat ;
- 7, en tant que chef du département principal du bureau du commissaire d'État pour le territoire néerlandais occupé, le Ministerialrat Dr. Hans Piesbergen.

En mai 1940, les Pays-Bas occupés ont été soumis à une administration civile allemande sous la direction du Reichskommissar des Pays-Bas occupés, Arthur Seyss-Inquart. Comme la HSSPF Rauter était subordonnée à Himmler, mais en même temps commissaire général à la sécurité, il était le subordonné de Seyss-Inquart.

Le pouvoir central du gouvernement néerlandais a donc été formé par ;

- 1, Commissaire d'État Seyss-Inquart ;

2, les quatre commissaires généraux ; Dr. Friederich Wimmer (Administration et Justice), Hanns Rauter (Sécurité publique du SS-Brigadeführer), Dr. Hans Fischboeck (Finances et Affaires économiques), Fritz Schmidt (Affaires spéciales et Reichamtsleiter).

3° Le représentant du Commissaire d'État pour les provinces ; commissaires de la reine pendant la Seconde Guerre mondiale, qu'il soit accompagné ou non d'un représentant spécial, Schmidt était le chef de la région de la province néerlandaise du Limbourg.

4, Le représentant du ministère des Affaires étrangères Otto Bene ;

5, la procuration allemande de la banque néerlandaise Dr Hans Piesbergen.

Dès lors, l'État nomme et révoque le Commissaire ;

1, membres de la Cour suprême (la Cour suprême)

2, Le procureur général et les avocats généraux près la Cour suprême.

3. Les présidents des cours de justice ;

4, Le procureur général près les tribunaux.

Les autres magistrats sont nommés et révoqués par le secrétaire général de la justice. À moins que le commissaire d'État ne se réserve la nomination ou la révocation. (source : Loi constitutionnelle depuis le 10 mai 1940, municipalité de Bibiotheek à Amsterdam du 24 août 1946).

Cela donne au Secrétaire Général de la Justice, un pouvoir dictatorial sur tous les huissiers de justice.

Dès lors, l'État nomme et révoque le Commissaire ;

1, membres de la Cour suprême (la Cour suprême)

2, Le procureur général et les avocats généraux près la Cour suprême.

3. Les présidents des cours de justice ;

4, Le procureur général près les tribunaux.

Les autres magistrats sont nommés et révoqués par le secrétaire général de la justice. À moins que le commissaire d'État ne se réserve la nomination ou la révocation. (source : loi de l'État depuis le 10 mai 1940, bibliothèque de la municipalité d'Amsterdam du 24 août 1946).

Cela donne au Secrétaire général de la justice un pouvoir dictatorial sur tous les huissiers de justice.

Loi provinciale : entrée en vigueur le 1er septembre 1941.

D'après les principes de la nouvelle loi provinciale du moment ;

1° que le commissaire de comté a les pouvoirs législatif et exécutif ;

2° que le commissaire de comté doit suivre les instructions de l'autorité centrale ;

La province n'est donc qu'une partie administrative de l'État (source : loi de l'État depuis le 10 mai 1940, bibliothèque de la municipalité d'Amsterdam du 24 août 1946).

Loi sur les communes : entrée en vigueur le 1er septembre 1941.

Des principes de la nouvelle loi municipale du moment ;

Que l'ensemble du pouvoir administratif de la municipalité est passé entre les mains d'une personne, qui est le maire ; que le conseil et le conseil des bourgmestres et échevins ont été supprimés ; et que le maire n'est que le pouvoir réglementaire et exécutif dans la municipalité. Il s'ensuit que le maire est seul responsable de sa politique administrative.

Cette municipalité n'est qu'une partie administrative de l'État. La municipalité ne peut plus invoquer son indépendance vis-à-vis des autorités supérieures (la province, la province ne s'appuie plus sur son indépendance, mais est liée par les instructions des organes supérieurs). En d'autres termes, la soi-disant autonomie de la municipalité est terminée.

Ainsi, la municipalité n'est qu'une partie administrative de l'État, c'est-à-dire sous la supervision du commissaire de comté et de l'État. (source : loi de l'État depuis le 10 mai 1940, bibliothèque de la municipalité d'Amsterdam du 24 août 1946).

Entre 1941 et 1943, le prince Bernhard Lippe a visité les États-Unis d'Amérique à plusieurs reprises. Selon plusieurs sources, dont le Secret Intelligence Service (SIS) britannique, lors de sa deuxième visite (du 20 au 25 avril 1942), il écrivit une lettre à Hitler dans laquelle il s'offrait à assumer le rôle de stathouder sur les Pays-Bas.

La lettre a ensuite été envoyée de Londres à Berlin via le Portugal. L'existence de cette lettre est niée par le RVD, mais l'agent secret du BVD, Jan Heitink, avait bien une copie de la lettre entre les mains ; Signé par le prince Bernhard von Lippe et Juliana. Bernhard voulait devenir un stathouder nazi néerlandais pour Hitler, ce qui s'est finalement produit d'une manière que nous pouvons lire ci-dessous.

Après la guerre, l'existence de cette lettre pour le SIS aurait été confirmée par le général Eberhard Schöngarth (commandant de la Sicherheitspolizei et du Sicherheitsdienst et du SD) juste avant son exécution ? La lettre en question a été retrouvée à Berlin.

D'ailleurs, il est remarquable que le prince Bernhard von Lippe ait envoyé sa lettre exactement en Amérique et non à Londres (Preston Bush ?), d'autant plus que la lettre a été envoyée des États-Unis. (source : blog de Gerard sur la Seconde Guerre mondiale) <https://gerard1945.wordpress.com/>

Après la Seconde Guerre mondiale

Le 5 mai 1945, les Pays-Bas célèbrent la capitulation de l'Allemagne dans les Pays-Bas occidentaux. À cette date, à l'hôtel De Wereld de Wageningen, la capitulation a été signée entre le général allemand Johannes Blaskowiz et le général canadien Charles Foulkes, en présence du prince Bernhard von Lippe. L'accord a été signé le 6 mai 1945 dans l'Aula de l'ancienne école supérieure d'agriculture à côté de l'Hôtel de Wereld.

Le prince Bernhard von Lippe n'était pas présent. Cet acte lui-même se trouve dans les archives municipales de Wageningen, est daté de Wageningen le 5 mai 1945.

En réalité, il ne s'agissait que d'un accord sur le développement technique pour les troupes allemandes aux Pays-Bas de la capitulation le 4 mai 1940 des troupes allemandes dans le nord-ouest de l'Europe. (source : Wikipédia).

Cela prouve que, grâce aux actions du prince Bernhard von Lippe, personne n'a été en mesure d'annuler la capitulation de l'Allemagne (le cabinet Hitler) au nom de l'État ou du gouvernement de

la fonction publique néerlandaise et que personne n'a assisté à la signature par l'Allemand non autorisé avec le général Johannes Blaskowitz et le général canadien Charles Foulkes.

D'un point de vue constitutionnel, cela signifie que les Pays-Bas sont membres à part entière de l'Allemagne depuis le 5 mai 1945. Comme aucune signature n'a été faite, cela signifie que les Pays-Bas n'existent plus constitutionnellement depuis le 18 mai 1940 et après cela, l'occupation du cabinet Hitler sur l'ancien territoire des Pays-Bas s'est poursuivie après le 5 mai 1945.

C'est pourquoi, aux Pays-Bas, depuis lors, le Premier ministre, les ministres, les secrétaires d'État et les commissaires du Roi ou de la Reine, les maires, n'ont pas été élus, mais ont prêté serment ou nommés par le chef de l'État.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de Cour constitutionnelle aux Pays-Bas, en raison de l'absence de législation légitime et de démocratie aux Pays-Bas.

En 1996, le livre *Opératie JB « Le dernier grand secret de la Seconde Guerre mondiale »* a été publié par Christopher Creighton, un ancien agent des services secrets britanniques. Ce livre raconte l'enlèvement du secrétaire d'Hitler, Martin Bormann, par un commando britannique secret, appelé Section M, en 1945. Ce déploiement de l'opération par Ian Fleming et le commandement opérationnel a été confié à Christopher Creighton, âgé d'à peine 20 ans à l'époque.

Le livre mentionne également le sous-marin néerlandais K X VII qui aurait été explosé par Creighton le 7 décembre 1941. Dans une conversation avec Ian Fleming, dans le chapitre 9 Les souvenirs du sous-marin sont rappelés en annexe, la lettre revient sur l'incident.

La décision de détruire le sous-marin néerlandais a été prise lorsqu'il a dépassé la flotte japonaise en route vers Pearl Harbor le 28 novembre 1941.

Le commandant néerlandais, le LTZ I HC Besançon, a immédiatement envoyé un message crypté à la direction de la marine britannique. Ce message a été intercepté par les cryptographes de la Section M qui l'ont transmis au général Donovan à Washington DC et au major Desmond Morton des services secrets américains et britanniques. Tous deux ont informé leurs dirigeants, le président Roosevelt et Winston Churchill.

Ces quatre personnes étaient au courant de l'attaque japonaise imminente, qui devait être arrêtée dans le plus grand secret. À l'époque, 80 % de la population américaine était isolationniste et fortement opposée à la guerre avec le Japon ou l'Allemagne.

Roosevelt voulait une guerre avec le Japon, mais ne pouvait pas déclarer la guerre sans raison valable. L'attaque surprise des cuirassés de Pearl Harbor lui donnerait cette raison.

La raison pour laquelle l'Amérique s'impliquerait dans la guerre, sinon les Japonais auraient carte blanche pour occuper des pays comme l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et de nombreux autres pays de l'océan Pacifique et de l'océan Indien.

Ces sources très importantes de matières premières pour les États-Unis ne pourraient probablement être libérées que plus tard, avec beaucoup de difficulté. De plus, les Britanniques avaient besoin du soutien des Américains dans leur lutte contre l'Allemagne.

Parce qu'il y avait des milliers d'immigrants japonais à Hawaï, certains d'entre eux travaillant comme espions pour leur pays d'origine, le port de guerre d'Oahu ne pouvait pas être mis en attente.

L'attaque devait être gardée secrète. Si cela n'avait pas été le cas, l'empereur Hirohito, qui insistait sur le fait que ce serait une surprise totale, aurait attaqué les attaques. Si l'on avait su que Roosevelt et Churchill étaient au courant de l'attaque de Pearl Harbor et n'avaient rien fait pour l'empêcher, ils auraient été politiquement handicapés. De plus, les services de renseignement militaire alliés étaient convaincus que l'alliance alliée s'effondrerait alors, laissant carte blanche au Japon, mais aussi à l'Allemagne. Il a donc été décidé de réduire au silence le membre d'équipage XVII de Mme K.

Dès que le message du sous-marin néerlandais a été reçu, il a reçu l'ordre de retourner à la base de Singapour. Le K XVII n'était pas autorisé à faire escale dans un port et l'équipage devait s'abstenir de faire d'autres reportages sur la flotte japonaise.

Sous le nom de LTZ Paul Hammond Creighton a voyagé avec l'hydravion Berwick via la Nouvelle-Écosse, le Canada, San Francisco et l'île de Wake jusqu'aux îles Mariannes du Nord, où il a embarqué sur le K XVII sur rendez-vous.

Creighton était en possession de procurations du commandant du British Submarine Service, l'amiral Sir M. Horton, du commandant de la marine néerlandaise à Londres, de l'amiral Furstner et de la reine Wilhelmina.

Ces procurations lui donnaient l'autorité de donner des ordres opérationnels au commandant Besançon, le sous-marin néerlandais étant sous commandement opérationnel britannique.

Dans l'une des petites îles Mariannes, juste au sud de Pagan et à environ 800 milles nautiques au large des côtes du Japon, des caisses de l'hydravion Berwick ont été chargées dans le sous-marin.

L'équipage néerlandais a été informé qu'il y avait des cadeaux de Noël dans les caisses de leurs collègues en Angleterre.

La plupart des caisses contiennent en effet du gin, de la bière, du champagne et d'autres articles de Noël.

Mais dans une boîte se trouvait du gaz cyanure et dans deux autres, il y avait des explosifs avec un détonateur et des minuteriers. Creighton attendit un message radio codé. Si la flotte japonaise devait faire avorter l'attaque de Pearl Harbor, son opération serait suspendue.

Le dimanche suivant, dimanche 7 décembre 1941, l'agent secret britannique reçut l'autorisation de mener l'opération. Ce soir-là, il quitta le K XVII et retourna au Berwick. Une demi-heure plus tard, le gaz cyanure mortel a été libéré et vous pouvez voir comment l'équipage a tenté de s'échapper du sous-marin. Quelques instants plus tard, le navire a explosé et a coulé. Creighton a déterminé qu'il n'y avait pas de survivants (source : Go2War2).

Après la Seconde Guerre mondiale, le prince Bernhard von Lippe a aidé d'éminents nazis à fuir par la Suisse avec KLM vers l'Argentine, avec laquelle la famille royale néerlandaise entretient encore aujourd'hui des relations familiales étroites.

Bernhard a aidé d'éminents nazis à fuir avec le ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. C.G.W.H. Baron van Boezelaar van Oosterhout (partisan) dans le cabinet Beel (KVP). Au moins dix dirigeants nazis ont fui en Amérique du Sud après la Seconde Guerre mondiale avec des passeports de la Croix-Rouge internationale à Genève.

Il s'agit notamment d'Adolf Eichman, Josef Mengele, Franz Stangl, Klaus Barbie et Erich Priebke.

Jusqu'en 1948, la Croix-Rouge internationale a remis pas moins de 63 750 documents de voyage aux nazis, qui ont été reconnus par l'Argentine comme des documents officiels.

Adolf Eichman a obtenu son passeport le 1er juin 1950 sous le faux nom de Riccardo Klement, né à Bolzano. Le 17 juin 1950, il était déjà sur le bateau autour de l'Argentine. Vous y trouverez également les documents de la CIA sur le séjour d'Hitler à Tunja. (Colombie) source : blog de Gérard sur la Seconde Guerre mondiale.

Du 24 juin 1945 au 3 juillet 1946 : les Pays-Bas n'existant plus constitutionnellement à partir du 18 mai 1940, aucune élection démocratique n'a pu être convoquée aux Pays-Bas après la guerre.

C'est pourquoi la reine Wilhelmine, en tant que successeur d'Adolf Hitler, a nommé le premier cabinet d'après-guerre Schermerhom-Drees (composé de ministres du SDAP (fusionné en 1946 avec le VDB et la CDU dans le PVDA), du membre du CHU Lieftink (plus tard PVDA) et du RKSP (meilleur KVP), ainsi que de cinq ministres non partisans, dont deux sont devenus plus tard membres du PVDA)).

Sous sa direction, le cabinet Hitler a donc été maintenu en tant que chef d'État illégal. Ce cabinet Hitler qui lui succéda était un faux cabinet « royal » et sera également appelé le « cabinet d'urgence ».

Afin de pouvoir continuer ce cabinet Hitler sur l'ancien territoire néerlandais sous la direction de l'ancienne chef d'État néerlandaise, la reine Wilhelmine, il est devenu nécessaire que le prochain cabinet soit formé par le PVDA en tant que successeur du NSDAP et du KVP allemands, car le cardinal Pacelli (plus tard pape puis XII et Franz von Papen, vice-chancelier d'Allemagne, sous le chancelier du Reich Adolf Hitler (depuis le 30 janvier 1933), il est nommé au Condaat du Reich (Maréchaussée nationale) le 8 juillet 1933, avec l'article 14 sur le passage suivant :

La nomination des archevêques, des évêques, etc., ne sera pas rendue publique avant que le gouverneur de l'État ne se soit dûment assuré qu'il n'y a pas d'objections de nature politique générale.

Franz von Pape a reçu la haute décoration papale de la Grand-Croix de l'Ordre de Pie après ce cardinal Pacelli. Cela a permis à Hitler d'établir un régime de parti unique avec le soutien du Vatican, car le Vatican a retiré le soutien du « Deutsche Zentrumsparlei » (source : Wikipédia).

Dès lors, le cabinet d'Hitler « L'établissement du Grand Empire allemand » ou « Union européenne », qui s'est poursuivi à partir de l'ancien territoire néerlandais à partir du 5 mai 1945 sous la direction des chefs d'État néerlandais les roi Wilhelmine, Juliana et Beatrix, avait les pleins pouvoirs sur l'Église catholique romaine, la plus grande église chrétienne du monde. C'est d'autant plus vrai que l'ancien cardinal Pecelli de 1939 à 1958 Paul XII était le pape Jean-Paul 1er a voulu changer cette situation en 1978 et a donc été empoisonné à l'arsenic 33 jours après son entrée en fonction (source : Restauration de la République 13 mai 2012).

Le pape Jean-Paul II doit-il donc lui succéder le 16 août 1978 ? Karol Josef Wojtyla (le pape Jean-Paul II et Bernard de Lippe-Biesterfeld (prince d'Orange)) a travaillé pour IG-Farben (sources : Board Question #57569 et Telegraph 8 mars 2010). À l'époque de l'ascension de Hiltler, la Holing IG-Farben-Internessengemeinschaft Farben était l'organisation économique la plus puissante d'Allemagne. Le groupe s'est rapidement rapproché de l'étoile montante d'Adolf Hitler et a travaillé en étroite collaboration avec le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Par exemple, le 22 février 1941, IG-Farben décida de construire l'usine Buna Werken à Auschwitz, où l'on pouvait utiliser des travailleurs forcés. IG-Farben était un vaste cartel d'un certain nombre d'entreprises allemandes, dont BASF, Bayer, Hoechst, Agfa, Casella, Huels et Kalle. Ce conglomérat a été conçu par les principaux bailleurs de fonds de l'ascension d'Hitler et cela a conduit à une coopération intensive avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

Par exemple, IG-Farben a fourni des explosifs et de l'essence synthétique à l'armée allemande. Selon un certain nombre d'experts, la guerre d'Hitler n'aurait même pas été possible sans IG-Farben (source Managing21 du 22-02-05) Le pape Jean-Paul II a été le premier pape à assister à la conférence Bilderberg du 3 au 6 juin 1999 à Sinta, au Portugal, où la reine Beatrix, Boris Eltsine, Bill Clinton, Steven Spielberg, Ted Turner et le Premier ministre Wim Kok (PvdA) étaient également présents. il est bon de savoir que peu de temps après, le Club de Madrid a été fondé en octobre 2011. Il s'agit d'un club composé de 70 anciens chefs d'Etat sous la présidence de Wim Kok (PvdA). Compte tenu du contenu de la lettre, il ressort clairement de cette lettre que ce club n'a pas été créé pour fournir la

La démocratie mondiale telle qu'elle est écrite.

Le 13 août 1814, l'île de Banka (Indonésie) fut échangée par les Anglais avec les Pays-Bas contre « l'établissement de Chochin (Inde) ». Un an plus tard (le 18 juin 1815), Napoléon Bonaparte fut définitivement vaincu par une combinaison d'armées britanniques/néerlandaises, hanovriennes et prussiennes à la bataille de Waterloo (alors Royaume-Uni des Pays-Bas, aujourd'hui Belgique). Cela s'est passé sous la direction du duc de Wellington, de Bluscher et du prince William d'Orange-Nassau (William Frederick, George Louis).

Avant et pendant cette bataille, les Rothschild (Juifs ashké-nazis) ont financé non seulement l'Angleterre et l'Allemagne, mais aussi la France et donc Napoléon par le biais d'orfèvres à l'étranger. La bonne situation d'investissement a été créée au prix des guerres, de la mort et de la destruction. Cela a donné aux Rothschild le contrôle de la moitié de la richesse mondiale d'un seul coup, ainsi qu'à la Banque d'Angleterre et à l'ensemble du marché boursier, qui n'a pas changé à ce jour. Le conflit d'intérêts entre les maisons royales et les Ashke-Nazi (Rothschild) était déjà un fait et à jamais uni.

Ces lignées, y compris les familles royales britannique et néerlandaise, se sont autoproclamées au cours des 200 dernières années jusqu'à ce que chaque guerre et révolution/rébellion se soit considérablement enrichie. Cela les a rendus plus influents et plus puissants grâce aux sauts et aux limites après chaque guerre.

Ces liens et relations ont fait que les Anglais ont voulu conserver l'île de Biliton, qui appartient à Banka (Indonésie), mais malgré les bonnes relations. le 17 mars 1824, les Anglais la remirent aux Hollandais. C'est la puissance de la capitale, le prince Willem Frederik Hendrik, qui, en tant que premier chef d'État de l'État des Pays-Bas, a garanti le crédit. Cela signifiait que la famille royale était actionnaire à 100 %. Celle-ci s'est encore développée et, en 1924, elle a été transférée à la Joint Mining Company Biliton (GMB), alors établie, à laquelle l'État néerlandais a participé pendant le 5/8.

La Maison royale est restée un actionnaire important, ce qui a créé un conflit d'intérêts entre l'État des Pays-Bas et la Maison royale. En 1970, Biliton (dont faisait partie l'usine de zinc Budelco à Budel) a été rachetée par Shell.

Le géant de la chimie IG-Farben a emprunté la route néerlandaise vers les États-Unis et a utilisé les services de BBH, UBC et Dillon Read. Comme Thyssen, elle fonde sa propre banque aux Pays-Bas : la Hollandsche Koopmansbank à Amsterdam (1923). Quoi qu'il en soit, la banque suédoise Enskildabank avait également une part importante dans la nouvelle société. À l'origine, la HKB était dirigée par Gerhard Fritze.

Il était marié à un descendant de la famille Ilgner, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il s'est de plus en plus impliqué dans les activités en coulisses de la politique internationale d'IG-Farben. Un autre membre de la famille était en charge du service de renseignement NW7 (pour lequel travaillait le prince Bernard) de la recherche fervente du Lebensraum par l'entreprise chimique Max Ilgner.

La princesse Armgard zur Lippe Biesterfeld, la mère du prince Bernard, était l'une de ses amies. Une connexion qui ne porterait pas seulement des fruits sucrés. En 1929, Fritze obtint la nationalité néerlandaise. Avant cela, il avait déjà été transformé en Suédois pour plus de commodité, afin de guider un peu plus facilement le processus de rapprochement entre IG-Farben et Enskilda. Aux Pays-Bas, il a principalement supervisé les flux d'argent entre la maison mère allemande et la filiale américaine Chemnyco.

Cette branche était dirigée par Rober Ilgner, un frère naturalisé américain de Max Ilgner, qui a été secondé par les célèbres membres de la REGH et de l'Université de la Colombie-Britannique, Prescott Bush et Averill Harriman. Selon les rapports, Fritze et Max ont joué un rôle non négligeable dans la création de la réunion des princes héritiers néerlandais Juliana et du prince Bernard zur Lippe Biesterfeld, qui est maintenant en construction pour NW7. Bernard a invité d'éminents nazis à son mariage avec Juliana, où le salut hitlérien a été fait (Heil Hitler) (source : No Cancer Foundation).

À la fin de la Première Guerre mondiale, August Thyssen, le plus grand producteur militaire allemand, voit son empire sidérurgique en danger. Dans les Pays-Bas « neutres », il ouvre la Banque du commerce et de la navigation à Rotterdam. De cette façon, il a pu puiser son butin de guerre auprès de la Banque August Thyssen à Berlin (prédécesseur de la Banque BRI) à temps contre les demandes de dommages et intérêts du traité de Versailles.

Le vieil August a fait don de 100 millions de dollars et de son empire industriel dans la région de la Ruhr à son fils Fritz. En 1923, Fritz tombe sous le charme d'Adolf Hitler, l'homme qui pourrait sauver l'industrie allemande de la classe ouvrière rebelle. Le baron de l'acier rencontre Adolf Hitler et le général Erich Ludendorff et décide de donner 100 000 marks-or au jeune NSDAP. L'arrière-grand-père et le grand-père Bush l'ont bien compris. Par l'intermédiaire de Brown Brothers & Harriman, ils investissent dans l'Allemagne nazie, par l'intermédiaire de la banque UBC de Thyssen, ils récupèrent leurs bénéfices d'armement aux États-Unis. En 1934, les bénéfices ont atteint des centaines de millions qui ont également été versés à Rotterdam et à New York. À New York, Prescott Bush est maintenant directeur général de l'UBC « la famille Bush savait très bien que Brown Brothers était le canal d'approvisionnement de l'argent américain vers l'Allemagne nazie et que l'Union Bank était le pipeline secret pour ramener l'argent nazi en Amérique via les Pays-Bas », écrit John Loftus, ancien procureur du département d'État américain pour les crimes de guerre nazis (source : La vérité maintenant).

C'est pourquoi le PvdA a dû percer en tant que nouveau parti avant que les soi-disant « élections du parti démocrate » puissent avoir lieu. Dans l'histoire politique néerlandaise, cette percée fait référence au mouvement qui, immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, était en faveur

d'un parti progressiste unique qui devait unir les progressistes d'origine catholique, protestante, sociale-démocrate ou libérale. Pour que cela se produise, l'ancien système politique compartimenté devait être « brisé ».

L'idée d'une percée a conduit à la formation du Parti travailliste (anciennement SDAP, VDB et CDU), qui a été fondé le 9 février 1946. Le KVP avait déjà été fondé en 1945 en tant que successeur du RKSP d'avant-guerre, avec lequel la reine Wilhelmine pouvait compter sur le cabinet KVP/PvdA qu'elle voulait lorsqu'elle organisa les soi-disant « élections démocratiques » après le 9 février 1946. Immédiatement après, il avait convoqué de nouvelles élections, qui avaient eu lieu le 16 mai 1946.

Après que les élections ont montré que le KVP et le PvdA avaient obtenu plus que la majorité des voix pour la formation d'un nouveau gouvernement, le cabinet Schermerhorn-Drees a demandé la démission. Après la formation du cabinet Beel (VD/PvdA), qui pouvait compter sur le soutien d'une majorité de la Chambre des représentants, la reine accorda la démission. C'est en reconnaissance de cette volonté que l'ancien Premier ministre L.J.M. (Louis) Beel (KVP) a été nommé vice-président du Conseil d'État en 1959, poste qu'il a occupé jusqu'en 1972. Cela a permis au cabinet Hitler, dirigé par les chefs d'État néerlandais successifs Wilhelmine, Juliana et Béatrix, avec l'aide de tous les cabinets choisis par la suite sur l'ancien territoire néerlandais, de poursuivre ses activités jusqu'à ce jour.

Tout le monde dans le monde entier (sauf Maxima) a gardé le silence à ce sujet pendant pas moins de 67 ans.

De 1945 à nos jours : le président Jan Donner (le grand-père de l'actuel vice-président Piet Hein Donner du Conseil d'État) du Conseil central de purification a décidé que les collaborateurs économiques tels que Damme (mais aussi Philips exécutait des commandes pour des organisations allemandes) ne seraient pas poursuivis. En 1949, cependant, Damme Sr. a été censuré et inconditionnellement exclu des poursuites. Selon Melhuizen, la raison en est la suivante.

« Dans le cas de Werkspoor, il est important que dans les coulisses, les forces sociales aient été actives pour influencer le cours de la justice. C'était en partie parce que Damme sr. était un membre éminent du « we-circuit » ; il était président de la Fondation du travail, commissaire de la Banque centrale néerlandaise et ami du Premier ministre socialiste Willem Drees, du politicien libéral et président du patronat D.U. Stikker et vint à la maison du prince Bernhard.

De plus, les travaux étaient dans la course pour 200 millions de florins d'équipement à livrer en Argentine par rail. À l'époque, il s'agissait d'une méga commande, qui était considérée comme d'une grande importance pour la reconstruction des Pays-Bas. C'est ainsi que le cabinet Drees avait un argument important entre les mains pour épargner Damme Sr., comme tant d'autres industriels de premier plan. Le pays devait être reconstruit et l'industrie, qui avait si bien survécu à la guerre, était désespérément nécessaire. Meihuizen appelle cet opportunisme au service de la reconstruction.

Le fait que Werkspoor ait été sanctionné et autorisé à payer 30 millions de florins en pots-de-vin au dictateur Juan Perón prouve que la méga-commande devait être gagnée. En 1951, le prince Bernard a été décoré d'Evite Perón, la grand-croix de l'ordre des Églises. Oranje Nassau. L'idée a été avancée par le même Stikker, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, sous la devise : « Cela coûte

si peu et cela donne tant de plaisir » De plus, le prince Bernhard avait « un collier de perles » d'une valeur de trente mille florins pour Evita Peron.

Le prince Bernhard et Frits Philips étaient de bons amis personnels (de chasse). Un rapport détaillé du service de renseignement américain OSS (Office of Strategic Services), le prédécesseur de la CIA à partir de 1943.

avec le titre « Le groupe Philips est plein d'allégations ; Par exemple : « le service de police interne de Philips (...) travaille en étroite collaboration avec la GESTAPO » Et : « Dans l'entreprise, il y a des fascistes ou des gens avec des idées pro-fascistes. Le directeur de Philips Argentine est un espion nazi », indique le rapport. Le rapport, de plus d'un millier de pages et estampillé « Secret », a récemment été découvert par un chercheur allemand dans des archives à Washington.

Ce document historique montre également que le sommet Philips de 1942 a proposé à l'OSS d'utiliser le réseau international de Philips comme source d'information et comme couverture pour des opérations d'espionnage. Quelles sont les allégations de coopération de l'OSS ? Et pourquoi l'entreprise elle-même ne donne-t-elle pas une divulgation complète ? Argos sur le marchand, l'espionnage et les doubles. Un rapport de Gerard Leenders et Huub Jaspers. Présentation : Max van Weezel (source : VPRO-VARA 25 février 2002).

Langs apprit le collaborateur nazi Willem Sassen (fils du maire de NSB J.C.H.M.W. Sassen dans la municipalité de Veghel) qu'il avait été condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés aux Pays-Bas et qu'il attendait la peine de mort en Belgique.

À son arrivée, il contacta l'ancien secrétaire de Goebbels ; Wilfred von Oven, éditeur des magazines « Die Freie Presse » et « La Plata Ruf ». À la revue « die Freie Presse », il a commencé à travailler comme journaliste et s'occupait des traductions en espagnol de Shakespeare, Goethe et Schiller.

Sous différents pseudonymes, il a également publié le livre « Die Jünger und die Dirnen » avec la même maison d'édition. En tant qu'écrivain fantôme, Sassen a réécrit trois œuvres de Hans-Urich Rudel : « Trotzdem », « Mein Dank an Argentinien » et « Es geht um das Reich ». Ces livres ont été publiés par Dürer-Verlag. En outre, il a également travaillé comme agent littéraire pour les magazines américains « Time - Life » et a été jusqu'en 1965 correspondant spécial pour « the Telegraph » en Argentine.

Le prince Bernhard a également travaillé en étroite collaboration avec le journaliste nazi néerlandais Willem Sassen en Argentine. Sous la direction de Perón, Willem Sassen a travaillé comme officier des relations publiques pour Eva Perón et comme conseiller militaire pour Péron. Lors d'une visite officielle du prince Bernard en 1951, il travaille comme interprète et accompagnateur. Le prince était là pour visiter la station, et Bernhard a également rencontré Kurt Tank lors d'une démonstration du Pulqui II, qui à l'époque fabriquait le chasseur à réaction à la pointe de la technologie qui avait fait de l'Argentine l'une des armées les plus modernes. Kurt Tank faisait partie d'un groupe de techniciens nazis qui s'étaient enfuis en Argentinia, où ils cherchaient refuge et développaient l'industrie aéronautique.

Dans les années soixante, Sassen divorça de Miep et épousa Elsje Delbaere, avec qui il eut deux enfants. Après la chute de Perón, il a travaillé pour une compagnie des eaux appelée « Industria Integral de Aque ». Dans la capitale, il rencontre dans un club allemand les grandes figures nazies de son temps, qui s'étaient également réfugiées en Argentine. Il rencontre Léon Degrelle, Hans

Ulrich Rudel et Otto Skorzeny. Un certain Ricardo Klement s'est rapproché de Willem Sassen, qui après la lecture de certaines des œuvres publiées par Sassen.

Cet homme s'avéra être Adolf Eichmann, arrivé à Buenos Aires en 1950 avec le navire italien « Giovanni » et avait depuis gardé ses distances avec les grands nazis qui se rassemblaient dans les différents clubs allemands.

Eichmann voulait mettre ses expériences sur papier pour montrer au monde son innocence bien connue. Les interviews qui ont suivi ont été enregistrées sur bande et, après l'enlèvement d'Eichmann en mai 1960, elles ont rapporté beaucoup d'argent.

Cependant, le sol est devenu trop chaud sous ses pieds lorsqu'il a été supposé dans les cercles nazis que Willem Sassen aurait pu être impliqué dans l'enlèvement d'Eichmann. Il a donné au Mossad des informations sur l'endroit où se trouvait Eichmann.

En raison de cette implication possible, Willem Sassen s'enfuit à Rome pendant deux ans pour échapper à d'éventuels vengeurs. Au bout de deux ans, Willem Sassen est revenu et a commencé à importer des armes. Il devient représentant du groupe autrichien Steyr-Daimler-Puch pour l'ensemble de l'Amérique latine.

Willem Sassen avait maintenant un passeport allemand avec lequel il se rendait occasionnellement en Allemagne et aux Pays-Bas pour des transactions et des visites familiales. La condamnation de Willem Antonius Maria Sassen a expiré vers 1976 et depuis lors, il n'est plus éligible à des poursuites pénales. Selon le procureur de la République de Beaufort, l'affaire Willem Sassen est terminée. « Il a été autorisé à rester librement dans son pays natal ». En Belgique, cependant, il a été condamné à mort par contumace, aux Pays-Bas seulement 20 ans de négation journalistique (source : Go2War2).

L'idée prédominante de la reconstruction et la nécessité de ne pas trop mettre l'accent sur les affaires ont conduit à un flot de « démarches » (le processus judiciaire) de la part des ministres de la Justice successifs, assistés de capitaines d'industrie amicaux. Une figure centrale de ce jeu était le Dr J. Donner, président de la Cour suprême et président du Conseil central de purification pour le monde des affaires.

Sur les 32 000 cas de coopération économique traités par le président du président Jan Donner, à l'égard des collaborateurs, environ 700 ont été portés devant le tribunal pénal.

C'étaient les industriels malchanceux, pour la plupart des entrepreneurs, les constructeurs de « bunkers ». C'étaient juste des pauvres qui n'avaient pas leurs origines, dit Meihuizen avec cynisme. Ils s'étaient également rendus coupables de la forme la plus visible de coopération économique que les bunkers pouvaient voir à quiconque. C'était le cas, dans une moindre mesure, dans le secteur bancaire. Il est sorti de la bataille presque indemne.

1953 : André Donner (ARP), le père de l'actuel vice-président Piet Hein Donner du Conseil d'État, est membre de la Commission d'État Van Schaik du 17 avril 1950 au 6 janvier 1954, qui prépare la révision de la Constitution de 1953. Avec cette révision de la Constitution, l'article 60 de la Constitution a été élargi comme suit.

« Le juge apprécie la constitutionnalité des ententes ».

La définition du « traité » avec les puissances étrangères, la Commission de la Constitution d'Eysinga de 1950 l'a établie dans son rapport plénier du 16 septembre 1950 comme suit.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la Commission a énuméré ici une liste des noms les plus connus : Traité (traité, traité), Traité Traité Charte anglaise et française (Charte, Charte, Pacte) Statut, Loi, Acte final (Final Act, Acte Final) Droit général (common law, acte general), Accord (accord accord), Règlement (arrangement anglais et français), Déclaration ou déclaration (déclaration, Protocole, Procès-verbal d'accord, Echange de lettres ou de lettres, Lettres annexes (lettres d'accompagnement) Mode vivendi, Compromis d'arbitrage, Mémoire d'accord.

La Commission déclare qu'elle est exhaustive et énumère ci-après les noms les plus connus : Traité (traité, traité), Convention Anglais et Français Charte (Charte, Charte, Pacte) Statut, Droit, Acte Final (Final Act, Acte Final) Acte général (acte général), Accord (accord accord), Règlement (arrangement anglais et français), Déclaration ou déclaration (déclaration, déclaration) Protocole (protocole, protocole) Procès-verbal agréé, correspondance ou lettres, lettres, pièces jointes (lettres de motivation) Mode vivendi, Compromis d'arbitrage, Mémoire d'accord (D'Accord) Memorandum".

Parce que la constitutionnalité d'un traité, d'une convention, d'une charte, d'un pacte, d'une loi, d'un accord, d'un règlement, d'une déclaration, d'un protocole, d'un procès-verbal. Les lettres d'accord, les mémoires, les arbitrages de compromis, les mémoires, etc. ne peuvent être examinés par aucun tribunal, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être examinés à la lumière de la Constitution (article 94 de la Constitution, Ned), de sorte qu'ils n'ont aucune application juridique applicable aux Pays-Bas. André Donner était tout cela sans courir aucun risque. Son père, Jan Donner, était alors (de 1946 à 1961) président de la Cour suprême des Pays-Bas.

Pays-Bas.

1962 : à la suite de cette modification constitutionnelle apportée par le père de Piet Hein Donner, le vice-président Louis Joseph Maria Beel (KVP) et la présidente la reine Juliana du Conseil d'État ouvrent la voie à la publication d'un avis positif, sur lequel le Cabinet DE Kade (KVP, CHU, ARP (aujourd'hui CDA et VVD) déclare le 21 avril 1962 que la loi sur les pesticides entre en vigueur qui ne tient pas compte de l'entrée en vigueur de la loi sur les pesticides.

-les effets néfastes de ces pesticides pendant les phases d'utilisation et de déchets

- et que les produits chimiques inactifs, inconnus et autres substances hautement toxiques, corrosives ou nocives, n'ont pas à être étiquetés, en violation très grave des articles 1er, 21 et 22 de la Constitution, qui ne sont plus appréciés par un tribunal.

Les principaux actionnaires de Shell/Bilidon (y compris la Maison royale et l'État néerlandais) ont profité des lacunes de la loi sur les pesticides que le Conseil d'État et l'État néerlandais y avaient délibérément intégrées afin de vendre ses déchets dangereux très problématiques qui contenaient de très fortes concentrations de cancérigènes hautement toxiques et entièrement solubles dans l'eau, de l'acide de senic et du trioxyde de chrome (chrome VI) comme pesticides pendant longtemps, au lieu de le conserver éternellement à un coût très élevé, comme l'exige la loi, au moins à partir de 1986.

Par la suite, il a été découvert que, avec l'aide d'André Donner, ces lacunes de la loi sur les pesticides entraîneront des demandes de dommages et intérêts contre Shell/Bilidon (et donc contre la famille royale) qui ne peuvent plus être payées, en raison du simple fait qu'un « accord » ou un « traité » dont la constitutionnalité n'est plus appréciée par un juge à la suite des actions d'André Donner, n'est pas une « loi » comme la loi sur les pesticides et le fait qu'en raison de l'inexistence

des Pays-Bas à partir du 18 mai 1940, aucune force juridique ne peut être dérivée de la loi sur les pesticides du 21 avril 1962.

De 1954 à 1964, un an après la modification de l'article 60 de la Constitution néerlandaise (1953 que le juge n'interfère pas dans l'appréciation de la constitutionnalité des accords) le Groupe Bilderberg est fondé, une association secrète fondée en 1954 à l'initiative du prince Bernhard de Lippe-Biesterfeld et du Polonais Josef Retinger (franc-maçon) ainsi que du Belge Pierre de Bonvoisin (directeur de la Société Générale de 1951 à 1962) dont le père est né pendant la Seconde Guerre mondiale World War a été vice-président de la Bis Bank et H.F. van Walsem (membre du conseil d'administration de Royal Philips Electronics N.V.) a été fondé (source : Wikipedia)

Dans les années 1980, le fils (également mentionné dans le dossier Dutrous) est discrédité parce qu'il entretient des liens avec des organisations d'extrême droite et est soupçonné d'avoir des liens avec le CCC et le gang de Nivelles. Ces dernières accusations n'ont jamais été prouvées, mais il a conservé son surnom : « Le Baron Noir » (source : Wikipédia). Sur l'ancien territoire néerlandais, le cabinet Hitler s'est poursuivi à partir du 5 mai 1945 sous la direction des chefs d'État néerlandais successifs, géré par les conférences secrètes Bilderberg, fondées en 1954 et présidées par le gouvernement néerlandais du prince Bernhard, puis de la reine Beatrix et maintenant du Belge Etienne Davignon, au cours desquelles le régime nazi a été pris en charge par l'Union européenne. La prochaine étape étant la destruction totale de notre démocratie dans le cadre du Mécanisme européen de stabilité (MES), qui est sur le point d'entrer en vigueur le 1er juillet 2012.

Soekarno et Bernhard : John F. Kennedy a entamé des négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Guinée néerlandaise aux États-Unis sous la présidence de son frère Robert F. Kennedy lorsque les Pays-Bas ont accepté que la région soit placée sous la supervision de l'ONU. L'ONU l'emmènerait de la Nouvelle-Guinée à l'Indonésie (Sukarno).

Des diplomates néerlandais, indonésiens et américains en ont parlé en secret pendant plus d'un an. Plus secrète encore fut l'ingérence du prince Bernard, qui fut prouvée par la suite. En 1962, les derniers soldats néerlandais ont dû quitter l'Indonésie aux mains de Sukarno, John F. Kennedy et son frère Robert Kennedy qui se sont retournés contre les sombres plans de cette veine, les banquiers et leur programme du Nouvel Ordre Mondial.

La société minière commune Biliton a fait faillite, ce qui a amené Biliton et la famille royale néerlandaise à financer Sukarno et Bernhard : John F. Kennedy a entamé des négociations aux États-Unis sur l'avenir de la Nouvelle-Guinée néerlandaise sous la présidence de son frère Robert F. Kennedy lorsque le ministre néerlandais de la Justice aux États-Unis a accepté que la région soit placée sous la supervision de l'ONU. L'ONU l'emmènerait de la Nouvelle-Guinée à l'Indonésie (Sukarno).

Des diplomates néerlandais, indonésiens et américains en ont parlé en secret pendant plus d'un an. Plus secrète encore fut l'ingérence du prince Bernard, qui fut prouvée par la suite. En 1962, les derniers soldats néerlandais ont dû quitter l'Indonésie aux mains de Sukarno, John F. Kennedy et son frère Robert Kennedy qui se sont retournés contre les sombres plans de cette veine, les banquiers et leur programme du Nouvel Ordre Mondial. Les 30 000 soldats néerlandais n'ont pas été en mesure de faire en sorte que la Nouvelle-Guinée et les petites îles de Bali/Bangka et Biliton soient préservées pour les Pays-Bas et ont dû se retirer de la Nouvelle-Guinée.

En 1958, la dernière concession pour l'extraction de minerai d'étain en Indonésie a expiré, à savoir qu'elle n'a pas été étendue. La Common Mining Company Biliton (GMB) a été mise en liquidation, laissant Biliton et la famille royale face à une catastrophe financière qui menace de faire perdre à la

famille royale néerlandaise son pouvoir dans le monde. Les problèmes financiers de la famille royale étaient si importants que le Premier ministre, le professeur J.E. De Quay, en a discuté personnellement avec l'ancienne reine Juliana. Comme preuve factuelle de cela, je cite ci-dessous mot pour mot le texte suivant tiré des entrées de son journal, dans lequel le Premier ministre De Quay écrit littéralement ce qui suit

1er février 1960 : « Ce matin, j'ai eu une conversation avec Sa Majesté et S.A.R. sur la situation financière de la famille royale. Nous devons faire quelque chose à ce sujet. Prince a demandé « échelle mobile » Cela me semble juridiquement difficile. Préparez-vous bien. Discussion avec Beel.

Willem Oltmans (journaliste) en était conscient et a rencontré le président indonésien Sukarno le 10 juin 1956. Les Pays-Bas conservateurs (Joseph Luns / KVP) détestaient le chef de l'État de l'ancienne colonie néerlandaise.

De Telegraaf interdit donc à Oltmans l'interview de Sukarno. Il a fait la chose naturelle de toute façon. Cela marqua la fin de sa courte carrière avec ce pouvoir et le début de ses problèmes avec l'État néerlandais. De 1950 à 1962, environ 30 000 soldats néerlandais ont servi à New York. Guinée (1/2/3) Marine pour une période plus ou moins longue. L'armée, la maréchaussée, toutes les sections des forces armées étaient représentées. En 1963, le président John F. Kennedy a signé un accord avec le président Sukarno pour créer des fonds permettant au Trésor américain de créer ses propres billets du Trésor en dollars du Trésor, sapant ainsi le « droit » de la Réserve fédérale d'imprimer des billets en dollars de la Réserve fédérale.

Cet accord a permis de transférer 50 000 tonnes d'or au support

ces monnaies. le problème, cependant, était que cela aurait également soutenu la monnaie nationale américaine avec de l'or, ce qui aurait violé les accords internationaux destinés à stabiliser la monnaie. Onze jours après la signature (le 22 novembre 1963), John F. Kennedy a été assassiné en plein jour par des initiés devant le monde entier au nom de l'homme politique néerlandais Pim Fortuyn.

Comme pour Pim Fortuyn, plusieurs membres du Bilderberg semblent avoir été impliqués dans ce meurtre. Cinq ans plus tard, le 5 juin 1968, lors d'un rassemblement de campagne à l'hôtel Ambassador de Los Angeles pour les élections de 1968, Robert Kennedy a été assassiné, après quoi le Bilderberger Richard Nixon est devenu président de l'État des États-Unis le 20 janvier 1969 (source : No Cancer Foundation).

1983 : le même André Donner (ARP), qui est le père de l'actuel vice-président Piet Hein Donner du Conseil d'État, a été de 1967 à 1971 (co-)président de la Commission d'État Carls-Donner qui a préparé la révision générale de la constitution en 1983. Avec cette révision de la Constitution, l'article 120 a été incorporé dans la Constitution généralement révisée, qui se lit comme suit.

« Le juge n'intervient pas dans l'appréciation de la constitutionnalité des lois et des traités. »

En incluant l'article 120 indépendant dans cette constitution générale révisée en 1983 avec l'ajout de « Lois », le problème de la responsabilité de 16,5 millions de Néerlandais et de 500 millions d'Européens envers Shell/Bilidon (et donc envers la Maison royale et l'État néerlandais) a été éliminé en raison des lacunes intégrées dans la loi sur les pesticides du 21 avril 1962. André Donner pour le vice-président Willem Scholten (CDA) et la présidente de la reine Beatrix du Conseil d'État a ainsi ouvert la voie à la publication d'un avis positif, sur lequel le cabinet Lubber (CDA et VVD) a décidé que l'autorisation des pesticides ne peut plus être appréciée au regard des articles 1er, 21 et

22 suivants de la Constitution : qui sont insérés ci-dessous et qui ne sont en aucun cas juridiquement valables à partir du 18 mai 1940.

Article 1er de la Constitution

Tous ceux qui se trouvent aux Pays-Bas seront traités de la même manière dans les mêmes cas. La discrimination fondée sur la religion, les convictions, les opinions politiques, la race, le sexe ou tout autre motif n'est pas autorisée.

Article 21 de la Constitution

La préoccupation du gouvernement est centrée sur l'habitabilité du pays ainsi que sur la protection et l'amélioration de l'environnement.

Article 22 de la Constitution

- 1) Le gouvernement prend des mesures pour améliorer la santé publique
- 2) La promotion d'un logement convenable est une préoccupation du gouvernement.
- 3) Elle crée les conditions du développement social et culturel et des activités de loisirs.

Avec l'aide du Conseil d'État, de l'État des Pays-Bas et des partis politiques CDA et VVD, des entreprises telles que Shell/Bilton/Budelco, sous couvert de « durabilité », ont réussi à recevoir des milliards d'euros de subventions gouvernementales (argent des contribuables) par le biais de pesticides (y compris les sels de Superwolman). Des centaines de millions de kilogrammes de substances cancérigènes hautement toxiques faussement étiquetées, telles que l'acide arsenic et le trioxyde de chrome (chrome VI), qui sont des déchets dangereux très problématiques, en particulier de Bilton/Shell/Budelco, ont été déversés par du bois imprégné dans les maisons et les jardins par les consommateurs, sans qu'aucune mesure administrative ne soit prise à leur encontre, des poursuites civiles ou pénales peuvent être engagées.

Andre Donner a pu y parvenir entre 1967 et 1971. Sachant que le même André Donner était également membre de la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg, cela signifie dans la même période (du 7 octobre 1958 au 29 mars 1979) ce qui suit : il a également statué en cette qualité, à laquelle la Cour de justice de l'Union européenne est devenue subordonnée à l'actuel vice-président Piet Hein Donner (CDA) du Conseil d'État, qui, avec son père et son grand-père, fut employé par le cabinet Hitler, celui des Pays-Bas à partir du 5 mai 1945, sous la présidence de la reine Wilhelmine, puis de Juliana et maintenant de Béatrix.

De cette façon, Shell/Bilton (présidées respectivement par. Les Néerlandais Hans Alders (PvdA), Jan Pronk (PvdA) et Pieter van Geel (CDA) du cabinet Hitler encore en place) ont réussi à établir que le « Protocole de Rio de Janeiro », le « Protocole de Kyoto » et la Conférence « Durabilité de Johannesburg » ont été signés dans le monde entier avec l'aide des pays de l'Union européenne, qui ont produit des milliards de kilogrammes de « Kholdh » faussement étiquetés entièrement solubles dans l'eau. des substances cancérigènes hautement toxiques telles que l'acide arsenic et le trioxyde de chrome (chrome VI) sont des déchets dangereux très problématiques dans le monde entier, étant déversés de manière incontrôlée dans l'eau, le sol et l'air via des produits de lixiviation temporaires (bois imprégné) avec de grandes quantités de subventions gouvernementales européennes sous couvert de durabilité, d'innovation, écologique, respectueux de l'environnement, biomasse, électricité verte, réduction des émissions de CO2, label KOMO, béton respectueux de l'environnement, combustible secondaire, réutiliser. Le responsable de la sécurité reconnu pour l'Europe, Ad van Rooij, qui est co-auteur de cette lettre en tant que membre de la

Fondation No Cancer, a envoyé la lettre suivante par fax à la population néerlandaise le 2 mai 2002 : Premier ministre Pim Fortuyn à ce sujet.

Signature avec accusé de réception

À : P. Fortuyn
G.W. Burgerplein 11
3021 PRÈS DE ROTTERDAM
Sint Oedenrode, le 3 mai 2002
Notre référence : PF/03052/BR

Cher M. Fortuyn,

Je suis très choqué par la façon dont Wim Kok, Frits Bolkestein, le Parti travailliste, etc. vous accusent personnellement. Vous dites la vérité.

Wim Kok (PvdA), Jan Pronk (PvdA), A. Kosto (PvdA), Tjeenk Willink (PvdA), etc. ont, avec l'aide de ce cabinet violet, corrompu toute la politique, tout le système judiciaire et tout le ministère public (ministère public) et ont empoisonné tout notre pays avec des substances cancérigènes extrêmement toxiques. Tout cela avec l'utilisation abusive de grandes quantités d'argent public (subvention) Sous le couvert de l'écologie, de l'environnement, de la biomasse, de l'électricité verte, du durable, de la réduction des émissions de CO2, du label KOMO, du béton respectueux de l'environnement, du combustible secondaire, de la réutilisation, du protocole de Rio de Janeiro et du protocole de Kyoto.

Tout a commencé dans le cabinet Lubber III, dans lequel Wim Kok était ministre des Finances et Jan Pronk ministre des Finances et de la Coopération au développement. C'est précisément eux, le Parti travailliste, mais aussi le CDA établi dans le Brabant et le Limbourg, qui représentent une menace majeure pour notre société et pour que notre pays reste vivable. Les documents ci-joints ci-dessous le montrent clairement :

i. Ma lettre du 22 avril 2202, réf. VROM/22042/vz, au Ministre de VROM, J.P. Pronk (PvdA).

li. II. Ma demande d'opposition du 28 janvier 2202, référence : Bes/28012/wra, par A. Kosto au Conseil d'État (PvdA).

lii. III. Ma lettre du 13 avril 2201, référence : TEK/13041/vz à la Présidente de la Chambre des représentants, Mme J. van Nieuwenhoven, et sa réponse à celle-ci (Parti travailliste).

Iv. IV. Ma plainte du 24 février 2002 auprès du médiateur national au sujet de Wim Kok (PvdA) et la réaction du médiateur national.

v. V. Ma lettre/communiqué de presse du 2 mai 2202 à l'échevin de l'environnement E.H.G.J.M. Huijbregts de Sint Oedenrode (cause PvdA et CDA).

Vi. VI. Ma déclaration écrite du 10 avril 2002 de la commission de faux par les conseils d'État de R. Cleton, Dr. J.C.K.W. Bartel, R.J. Hoekstra et P. van Dijk, y compris des articles de journaux. (Cause : Tjeenk Willink PvdA et anciennement Scholten CDA).

Je voudrais vous demander de bien examiner ces documents et leurs annexes.

Par la présente, je vous accorde la permission d'utiliser tous les documents dans votre lutte contre le pouvoir politique criminel établi actuel, appelé dictature des polders.

Vous pouvez compter sur mes connaissances et mon expérience en la matière, si vous le souhaitez.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir recevoir ma réponse. Sinceres salutations

Centre de connaissances écologiques B.V.

Pour cela,

Ing. A.M.L. vanje Rooij Directeur c.d.d. René van den Oord (merci à lui)

J'ai reçu la lettre le 4 mai 2002 au plus tard. Cependant, cela ne s'est pas produit. Le 22 mai 2002, soit 18 jours après son envoi, cette lettre n'a été proposée qu'à Fortuyn BV. Pim Fortuyn n'a jamais pu lire les deux kilos de preuves. Peu de temps après, l'assassinat de Pim Fortuyn (le 25 mai 2002) Ad van Rooij a été, sur ordre de l'adjoint au maire Cees van Rossum (CDA) et de la conseillère Henriette van den Berk-van de Laar (CDA) de Sint-Oederoed dans le Dagblad d'Eindhoven, dépeint comme un militant à mettre sur un pied d'égalité avec l'assassin Volkert van der Graaf, Qui, soit dit en passant, n'est pas le véritable meurtrier. Pim Fortuyn avait une balle d'un calibre différent dans la tête (dont il est mort) que dans l'abdomen (source : deepjournal 4 mai 2007).

D'après le livre « Meurtre sur ordre de la couronne » d'Ine Veen, le véritable meurtrier s'avère être un certain Abu Fatah ? De même, Ad van Rooij, son Ecological Knowledge Center, Rob Brockus, sa Social Databank Netherlands et Robert Kahlman ont ensuite été approchés par un agent reporter qui se faisait appeler Hans Vermeulen, mais en réalité qui était Marco Wetering vivant en Amérique, en présence d'un certain Allan Waver qui ne parlait anglais qu'avec un net accent américain ?

Les deux hommes seraient des employés de l'AIVD et de la CIA. Ad van Rooij a ensuite remis les deux kilos de preuves à Hans Smolders, le chauffeur de Pim Fortuyn. Il l'a gardé dans sa chambre à la Chambre des représentants et dans un placard fermé à clé, d'où il a disparu plus tard. Il a partagé cette pièce avec Mat Herben (franc-maçon), ce qui indique clairement qui a fait cela (source : livre Meurtre au nom de la Couronne ?).

Peu de temps après, Mart Herben laissa s'effondrer l'armoire contenant le LPF, il assista à la conférence de Bilderberg et le cabinet Balkenende I fut fondé avec comme premier ministre Jan Peter Balkenende, membre du CDA (maçon libre), lui-même un ami personnel du maire Peter Maas (CDA) de Sint-Oedenrode (source : Het echte Nieuws, 7 novembre 2009). C'est pour empêcher la création d'un nouveau parti que le premier ministre, le premier ministre J.P. Balkenende, a fondé la « Plateforme d'innovation » sous sa présidence en 2003, dans laquelle les présidents Gerard Kleisterlee de Philips et Marjan Ouderman de Corus étaient représentés, qui est restée en vigueur jusqu'en juin 2010.

Le but est d'empêcher l'empoisonnement massif du monde entier sous le couvert de la « durabilité », comme le décrit Ad van Rooij à Pim Fortuyn dans une lettre du 3 mai 2002, du cabinet Hitler à poursuivre (source : Wikipédia). C'est exactement la raison pour laquelle le président de Philips, Gerard Kleisterlee, en coopération avec l'ancien ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, M. J.P.H.

Donner (aujourd'hui vice-présidente du Conseil d'État) a spontanément déclaré son responsable de la sécurité Ad van Rooij 100 % incapable de travailler (malade mental) à partir du 24 septembre 2007 sans continuer à payer les salaires à partir du 25 octobre 2007, en violation de la convention collective de travail Philips et de la loi sur les prestations de maladie, par laquelle l'avocate Ellen Pasman (la célèbre avocate de Willem Oltmans) a volé 26 352,13 € à Ad van Rooij. (source : datée du 22 janvier 2012 par Ad van Rooij Philips et son avocat E. Pasman).

Il est bon de savoir que l'ancien ministre de l'Économie A. Jorritsma-Lebbing (VVD) au nom de « l'État néerlandais », qui n'existe plus, a signé à partir du 18 mai 1940 un « accord de cofinancement JSF » avec un grand nombre d'entreprises, dont Philips Electronica Nederland B.V. peu avant l'assassinat de Pim Fortuyn pour l'achat d'avions de chasse JSF pour l'armée de l'air néerlandaise.

M. H.J.G. Hendriks, qui a conclu cet accord au nom de Philips Electronica Nederland N.V., est aujourd'hui président du conseil d'administration de Philips Benelux et était toujours directeur principal de Philips Safety manager Ad van Rooij. Il a un intérêt personnel à ce qu'Ad van Rooij reste à 100 % incapable de travailler (malade mental) pour le reste de sa vie sans continuer à payer son salaire pendant la maladie.

Il est également bon de savoir que Pim Fortuyn était fortement opposé à l'achat des avions de chasse JSF (Joint Strike Fighter) et que Theo Van Gogh a avancé que Mat Herben avait reçu des pots-de-vin du lobby des chasseurs américains (source : De Groene Amsterdammer). Theo Van Gogh a également été assassiné le 2 novembre 2004 à Amsterdam.

Mat Herben a été journaliste au ministère de la Défense de 1977 à 1987. Il devient ensuite journaliste pour le magazine Manna du fondateur de Center Parcs, Piet Derksen. En 1990, il retourne au ministère de la Défense, en tant que rédacteur en chef du journal de la Défense. En 1995, il devient rédacteur en chef de la direction de l'information du ministère de la Défense. Il a été rédacteur en chef d'Alle Hens (magazine mensuel de la Marine royale néerlandaise), du magazine d'état-major De Vliegende Hollander (magazine mensuel de l'armée de l'air royale néerlandaise) et rédacteur du site Internet. À ce titre, il a joué un rôle de premier plan dans le fait qu'en 1984, il a refusé de coopérer avec un plan de défense visant à prévenir la blessure mortelle du mini-spécialiste Rob Ovaà à la suite d'une mine dangereuse (source : Katholiek Nieuwsblad 29 août 1997).

Il est également bon de savoir que le secrétaire municipal John Jorritsma (VVD) de Sint-Oedenrode

Le maire Piet Schriek (CDA) est le neveu de l'ancien ministre de l'Économie A. Jorritsma-Lebbing (aujourd'hui maire d'Almere). Ce John Jorritsma a rapidement été promu maire de Budel où se trouve l'usine Budelco, à partir de laquelle sont générés des déchets dangereux très problématiques à base d'acide arsenic. Après avoir tout mis en ordre, John Jorritsma a été promu actuel commissaire de la reine de la province de Frise.

Le 18 août 1992, sous la présidence du procureur général M. G. Bos du ministère public de Bois-le-Duc, une réunion secrète a eu lieu avec le procureur G. van Rooij pour cette déclaration

d'incapacité à 100 % (malade mentale) faite par le directeur de la sécurité de Philips Ad van Rooij, par son collègue médecin d'entreprise Harry Mol (tous deux membres de la division de santé au travail de Philips) et du service de sécurité) au nom de Jan Oerlemans, Il était couronné d'un ruban royal. Broers, l'ancien bourgmestre P. Schriek (CDA) de Sint-Oederode (CDA), l'ancien bourgmestre de l'environnement H. van Dij-Eerhart de Sint-Oedenrode (CDA), l'assistant juridique de la province du Brabant-Septentrional H. Artz, les gardes I. Valk et M. Saris de la police nationale de Sint Oedenrode, M. C. Kerstholt chef du département des bâtiments de Sint-Oedenrode, l'inspecteur de l'environnement H. de Vries de Noord-Brabant, M. V. Ditters chef des affaires générales de l'Office des eaux De Dommel et le preneur de notes G. van Aarle inspecteur fonctionnaire Sint-Oedenrode. Dans ce secret Au nom de l'inspecteur de l'environnement H. de Vries du Brabant-Septentrional, le ministre Hans Alders (PvdA) du VROM, le maire Piet Schriek (CDA) de Sint-Oedenrode, le docteur Henk Jans a dû l'envoyer à Ad van Rooij pour le déclarer malade mental. Grâce à Anton Nigthen de la Consultation nationale sur l'environnement et à Jan Juffermans de la Kleine Aarde, cela a échoué. En 1993, Henk Jans, docteur du GGD, a reçu le Prix provincial de l'environnement du Brabant-Septentrional des mains du Commissaire de la Reine du Brabant-Septentrional, Frank Houben (un bon ami de la reine Beatrix). (source : Het Echte Nieuws 26 novembre 2007)

À partir de 1993, Ad van Rooij, sa famille, ses parents et sa ferme équestre (plus tard, le camping et l'église pentecôtiste 'Dommeldal') y sont arrivés après l'autre avec destruction, terreur, tentative d'homicide involontaire de la famille Van de Rooij. Pour cela, la van Familie den Biggelaar a été richement récompensée par le maire Piet Schriek (CDA) puis par le maire Peter Maas (CDA). Les nombreuses accusations criminelles portées par Ad van Rooij contre Dit n'ont jamais été traitées. En plus de cela, Ad van Rooij, sa femme, son cheval L'élevage de bétail de 1993 à aujourd'hui a dû faire face l'un après l'autre à la saisie illégale, aux amendes élevées et à la mise sous scellés des locaux commerciaux, pendant 19 ans.

Tout cela avec l'aide de la police et de la justice, ce qui se poursuit encore aujourd'hui. (Source : avis d'opposition du 24 mai 2012 par Van Rooij d'après noir et blanc de Sint-Oedenrode).

C'est le même médecin néerlandais du GGD, Henk Jans, qui, du groupe de travail binational (Pays-Bas et groupe de travail d'experts), a évalué les aspects médicaux et environnementaux du pesticide XENTARI WG, avec lequel, au sein d'un certain nombre de communes du Limbourg belge (dont Bree et Maaseik), il avait effectué le contrôle préventif de la chenille processionnaire du chêne avec d'importantes subventions du gouvernement belge sans les autorisations légales requises.

En effet, le docteur Henk Jans de GGD l'avait évalué comme un produit biologique sans risques pour l'environnement ou la santé. Les recherches menées par l'Ecological Knowledge Center B.V. ont montré que le pesticide XENTARI WG est un pesticide extrêmement toxique et même cancérigène, avec lequel tous les plants de fruits et légumes belges ont également été pulvérisés pendant pas moins de 10 ans (grâce à cet expert Henk Jans ?).

Cela s'ajoute aux dizaines de millions de kilos d'acide arsenic cancérigène hautement toxique et d'oxyde de chrome (chrome VI), qui peuvent être complètement dissous dans l'eau, à partir du bois imprégné qui a été déversé des Pays-Bas et de Belgique sur les conseils du même médecin spécialiste de l'environnement Henk Jans, pour lequel il a remporté le Prix provincial de l'environnement 1993 du Brabant-Septentrional le 16 novembre 1993 des mains du Commissaire de la Reine Frank Houben (CDA), chambellan et ami personnel de la reine Beatrix et témoin au mariage du prince héritier Willem Alexander et de Maxima. (Source : Rapport d'expertise du 6 mars 2012 de l'Ecological Knowledge Centre B.V.).

Lorsque Ad van Rooij a participé aux élections de la Chambre des représentants des États généraux le 22 novembre 2006 pour la « liste 14 », cette liste a été étouffée par les médias (sur ordre du cabinet Hitler). Le journaliste néerlandais Julius Vischjager (rédacteur en chef du Daily Invisible), qui depuis plus de 30 ans a eu la lecture unique de poser la dernière question lors de la conférence de presse hebdomadaire du Premier ministre, a déclaré à Ad van Rooij qu'une brigade de l'étranger était en route pour l'assassiner. Julius Vischjager a ensuite écrit un article à ce sujet dans The Daily Invisible, ce qui a été le salut pour Ad van Rooij.

Lorsqu'Ad van Rooij a participé aux élections municipales de Sint-Oedenrode le 3 mars 2010, en tant que chef du parti des Verts, il est devenu extrêmement défoncé et a dû faire face à une déclaration criminelle de diffamation et de soulèvements de la Gestap dans sa maison, sa chambre et son bureau par le maire Peter Maas (CDA) pour compter les chevaux qui se promenaient à l'extérieur dans l'ordonnance de prairie du même maire de Sint-Oedenrode (CDA). En partie à la lumière des précédents raids de la Gestapo par les mêmes personnes au cours desquels Ad van Rooij a été mis dans la cellule de la police par la force brute et du pogo précédent pour homicide involontaire, Ad van Rooij s'était enfui en Belgique à la suite du dernier raid du 22 avril 2010 et le 6 mai 2010, a demandé l'asile à la police auprès de la ministre responsable Joelle F.G.M. Milquet (source : The Real News, 12 mai 2010).

Ce sont ces crimes de génocide commis depuis la Maison Royale (cabinet Hitler) du 5 mai 1945 à nos jours avec du poison pesticide, du poison pour les chemtrails, du poison pour le fluorure, du poison pour l'aspartame, du poison pour la vaccination, du poison pour les radiations, du poison pour les cosmétiques, etc. 5 à 10 ans au moins 10 millions de personnes rien qu'aux Pays-Bas et en Belgique mourront prématurément du cancer ou d'autres maladies empoisonnées graves.

Dans cette optique, la ministre belge Laurett Onkelinx (PS), qui en est responsable, dispose de pas moins de 45 millions d'euros de subventions (l'argent des contribuables belges) et le gouvernement flamand a également dépensé environ 8 millions d'euros pour vacciner les filles âgées de 14 à 18 ans avec le vaccin Gardasil HPV contre le cancer du col de l'utérus.

Personne en Europe, pas même le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché de ce vaccin Gardasil, le Dr Patrick Dhont, Directeur des Affaires Médicales de Sanofi Pasteur MSD, n'a connaissance des Fiches de Données de Sécurité (FDS) légalement requises pour pouvoir importer ces vaccins en Europe et en Belgique. Et encore moins à utiliser. Personne en Europe, pas même la Commission européenne, ne sait quels produits chimiques contient le vaccin Gardasil-HPV.

Tous les enfants qui sont vaccinés avec lui sont donc des cobayes pour la société pharmaceutique américaine MERCK & CO, INC et la famille royale néerlandaise continuent le cabinet Hitler.

Même ceux qui ont reçu le vaccin contre la grippe porcine ont reçu des injections de poison cancérigène interdit et de déchets chimiques. (source : enquête approfondie du responsable de la sécurité de Philips, A.M.L. van Rooij, du 24 octobre 2009).

Flaraxin : Erik Verbeen de la Fondation No Cancer a donc constaté avec regret que des produits d'origine végétale, comme le Flaxarin, qui sont efficaces dans 90 % des cas et peuvent provoquer des tumeurs dans de nombreux cas, disparaissent en Europe. Il ne comprend pas cela parce que le Flaxarin est 10 à 20 fois moins cher que le traitement de chimiothérapie actuellement prescrit, qui devrait être accueilli à bras ouverts à une époque de coupes gouvernementales majeures.

C'est une raison de plus pour que les produits chimiques utilisés dans le traitement de chimiothérapie tuent les cellules cancéreuses dans lesquelles le patient ne meurt même pas. Le

patient a alors la possibilité de se rétablir et reçoit un nouveau traitement. De cette façon, le patient cancéreux traverse une vallée profonde avec sa chimiothérapie avec généralement une chance de guérison.

Avec ce traitement, la destruction de toutes les cellules cancéreuses n'a pas toujours lieu complètement, après quoi le risque de rechute est élevé. Habituellement, ce cancer est plus agressif que le premier et le patient meurt quand même de son cancer.

Le lin s'attaque au cancer d'une manière complètement différente. Le laxarine fabrique son propre interféron, stimule le système immunitaire et a la propriété que le cancer se décompose ensuite. Le lin agit rapidement et n'a presque pas ou pas d'effets secondaires.

Il n'est pas nécessaire que cela ait été utilisé à partir des mêmes cabinets Hitler continus de l'ancien territoire néerlandais. C'est pourquoi, le 7 avril 2011, le procureur de Hasselt, Marc Rubens, a ordonné une descente inopinée à la Fondation No Cancer, dirigée par le commissaire Jos Opdeloch, au cours de laquelle les produits à base de lin, les comptes, les fournitures médicales et les fournitures médicales ont été inspectés.

La maison à partir de laquelle la Fondation No Cancer opère a été saisie et saisie, et elle le reste à ce jour. (source PV002702/2011 de l'interrogatoire d'Erik Verbeek)

La Fondation No Cancer permet à SCIENTIFIC & TREATMENT CENTER FOR CANCER CURING PHOENIS DE L'UKRAINE D'OBTENIR LE LIN AUTORISÉ DANS LE MONDE ENTIER. Parce que les pays de l'Union européenne ne le soutiennent pas, c'est très difficile au sein de l'Europe. La Fondation espère que cette lettre à la princesse Máxima contribuera à une révolution politique mondiale dans laquelle des milliers d'euros ne seront plus dépensés en subventions pour des produits et des processus qui nous empoisonnent en masse avec des substances cancérogènes telles que l'acide arsenic et le chrome VI, mais que l'argent ira à des technologies supprimées et à des produits d'origine végétale. Pour que nos enfants et petits-enfants aient aussi une vie sur notre terre.

2. Les conséquences mondiales de la révélation ci-dessus.

Avec les faits mentionnés au chapitre 1, il est établi que « les Pays-Bas (État membre des Pays-Bas) et « Le Néerlandais » auraient dû être « L'Allemand » du 18 mai 1940 au 5 mai 1945, et qu'à partir du 5 mai 1945, « l'Allemagne (État membre Allemagne) » ne devrait plus exister.

Sur l'ancien sol néerlandais, le cabinet Hitler s'est poursuivi en silence depuis le 5 mai 1945 sous la direction des chefs d'État néerlandais successifs Wilhelmina, Juliana et Beatrix, poussés par les conférences secrètes de Bilderberg, fondées en 1954 et présidées d'abord par le prince Bernard, puis la reine Beatrix et maintenant le Belge Etienne Davignon, au cours desquelles le régime nazi a été pris en charge par l'Union européenne. Quelles sont les conséquences pour la Belgique, l'Union européenne, les Nations Unies, l'OTAN et d'autres associations et clubs tels que le club de conférence Bilderberg de Rome, le club de Madrid mais aussi les banques et les entreprises impliquées, etc. vous pouvez lire ci-dessous.

I. La Constitution néerlandaise et toutes les autres lois qui ont été déclarées applicables aux Pays-Bas à partir du 5 mai 1945 ne sont pas juridiquement valables.

II. Tous les Premiers ministres, ministres, secrétaires d'État, membres du Parlement, membres de la Chambre des représentants, commissaires de la Reine, membres du Conseil provincial, membres des conseils provinciaux, maires, échevins et conseillers, ainsi que tous les avocats néerlandais qui ont prêté le serment d'office de la Reine du 5 mai 1945 à nos jours, l'ont fait dans la lignée du

Cabinet Hitler et sont donc responsables de l'empoisonnement général de la République. monde, entraînant plus d'un milliard de victimes d'empoisonnement (Juifs atteints de cancer) au cours des 10 prochaines années. Ils sont donc responsables du plus grand génocide de l'histoire du monde.

III. Tous les arrêts, ordonnances, sentences et jugements des tribunaux néerlandais, des cours d'appel, de la Cour d'appel centrale, de la Cour d'appel du commerce, du Conseil de la magistrature et du Conseil d'État depuis le 5 mai 1945 jusqu'à ce jour « au nom de la Reine » ne sont pas juridiquement valables.

IV. Tous les passeports, cartes d'identité, etc. néerlandais délivrés entre le 5 mai 1945 et aujourd'hui ne sont pas juridiquement valables. Les Néerlandais en question sont donc apatrides.

V. À la lumière des points 1 à 4 des présentes conclusions, les élections à la Chambre des représentants annoncées le 12 septembre 2012 ne peuvent pas avoir lieu aux Pays-Bas et font partie des élections à la Chambre des représentants du Parlement doivent avoir lieu aux Pays-Bas les résidents de l'ex-Pays-Bas (entre les rivières) pour être attribués à la Belgique et pour demander un passeport belge et la partie restante (au-dessus des rivières ?) Allemagne et demander un passeport allemand ; Parce que ces pays existent en droit et ont une constitution et une cour constitutionnelle.

VI. Toutes les décisions, verdicts et sentences de la Cour pénale internationale de La Haye concernant des personnes soupçonnées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre sont invalides parce qu'ils ont été prononcés sur le territoire d'un pays inexistant sur la recommandation des Nations Unies, qui a été cosignée par le Cabinet Hitler depuis l'ancien territoire néerlandais. De plus, ce « génocide » est disproportionné par rapport au génocide empoisonné de milliards de citoyens du monde de l'ancien territoire néerlandais du cabinet Hitler.

VII. Tous les politiciens, les partis politiques, les particuliers, les banques, les institutions, les entreprises, les églises, etc. qui ont assisté aux conférences secrètes de Bilderberg depuis 1954 jusqu'à aujourd'hui sont responsables de l'empoisonnement du génocide de milliards de citoyens du monde qui a eu lieu à partir du cabinet Hitler, qui est resté sur l'ancien territoire néerlandais. Une copie de cette lettre au Prince Máxima sera donc soumise à l'actuel président belge, Etienne Davignon, avant le 31 mai 2012, avec la demande explicite que la conférence secrète Bilderberg du 31 mai 2012 au 3 juin 2012 à l'hôtel Westfields Marriott Washington Dulles, en Virginie, soit annulée et qu'il soit décidé qu'aucune autre conférence secrète Bilderberg ne sera organisée à l'avenir.

VIII. Le traité Benelux avec les Pays-Bas doit être dissous immédiatement en raison du fait que les Pays-Bas n'existent plus depuis le 5 mai 1945 et que la Belgique ne souhaite pas être associée au Cabinet Hitler, qui a continué sur l'ancien territoire néerlandais. Nous vous en informerons en remettant une copie de cette lettre à la Princesse Máxima, avec la demande de consulter la Princesse Máxima, Président européen, Herman van Rompuy, sur cette question à Bruxelles, au nom de la Fondation Contre le Cancer. Nous proposons que le roi Albert II demande à la princesse Máxima de devenir présidente, car elle a eu beaucoup de mal à le rendre public pour la première fois et est indépendante, car elle n'a jamais assisté à une conférence Bilderberg.

IX. Tous les traités européens, en particulier le traité de Maastricht et le traité d'Amsterdam, ne sont pas juridiquement valables. Ces traités ont été signés sur l'ancien territoire néerlandais d'où le cabinet Hitler est en poste depuis le 18 mai 1945 et ont été cosignés par un État membre des Pays-Bas qui n'existe pas constitutionnellement.

Cela signifie que la Communauté européenne devra être ramenée au bout d'un certain temps. avant le traité de Maastricht avec la déclaration selon laquelle les habitants des anciens Pays-Bas devront se faire appeler nationaliste belge ou allemand. Concrètement, cela signifie que seules la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal et le Royaume-Uni feront partie de la nouvelle Communauté européenne, que les anciennes monnaies (à l'exception du florin) reviendront et qu'il faudra refermer les frontières pour construire une nouvelle politique, une nouvelle économie et une nouvelle vie sociale. où nos enfants et petits-enfants peuvent également vivre.

Nous enverrons une copie de cette lettre à la princesse Máxima à l'actuel président de l'Union européenne, Herman Van Rompuy, qui est également président du Conseil européen. Ceci avec la demande d'en discuter à Bruxelles avec la Princesse Máxima, le Roi Albert II de Belgique, d'autres personnes qu'il souhaitait et le soussigné au nom de la Fondation No Cancer.

X. Le mécanisme de stabilité européenne annoncé (MES) ne peut pas avoir lieu le 1er juillet 2012, comme cela a déjà été annoncé, sur la base des points 1 à 9 ci-dessus. Nous demandons à l'actuel président de l'Union européenne, Herman Van Rompuy, d'en informer le Conseil européen et de le publier dès que possible par l'intermédiaire des attachés de presse de l'Union européenne.

XI. le cabinet Hitler, qui a continué à partir du territoire néerlandais à partir du 5 mai 1945, administré par les conférences secrètes de Bilderberg avec le soutien du Vatican et des partis chrétiens, dont au moins un milliard de citoyens du monde mourront prématurément dans les dix prochaines années et au moins un milliard de citoyens du monde mourront prématurément dans les dix prochaines années de maladies graves par empoisonnement (y compris le cancer), doit être immédiatement interdit par le Saint-Siège. C'est parce que les Dix Commandements de Dieu ont été traités d'une manière très sérieuse. Nous informerons le Pape Benoît XVI de cette lettre à la Princesse Maxima et lui demanderons : Nous devons leur pardonner à tous, afin que nous puissions travailler pour un monde nouveau dans lequel les Dix Commandements de Dieu sont effectivement observés et surveillés par le Saint-Siège pour leur observance.

XII. L'Organisation des Nations Unies, sous cette forme, doit être dissoute en raison du fait que les Pays-Bas n'existaient plus le 5 mai 1945 et ne pouvaient donc pas être membres de l'Organisation des Nations Unies. Les Nations Unies veulent également être associées au cabinet Hitler, qui a traversé l'ancien territoire néerlandais. Il est très important que l'ONU continue d'exister en raison de son réseau et de son infrastructure.

Nous en avons désespérément besoin pour réaliser une révolution politique mondiale dans laquelle des milliards d'euros ne sont plus dépensés en subventions pour des produits et des processus qui nous empoisonnent en masse avec des substances cancérogènes telles que l'acide arsenic et le chrome VI, mais cet argent est utilisé pour des technologies supprimées et des produits d'origine naturelle et végétale, afin que nos enfants et petits-enfants aient également une vie sur notre terre. Nous enverrons donc une demande à l'actuel Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon (Corée du Sud), sous la forme de cette lettre à la Princesse Maxima, traduite en anglais.

XIII. L'OTAN sous cette forme doit être dissoute en raison du fait que les Pays-Bas n'existaient pas encore le 5 mai 1945 et n'étaient donc pas membres de l'OTAN. L'OTAN ne veut pas non plus être associée au cabinet Hitler, qui s'est poursuivi sur l'ancien territoire néerlandais. Il est très important que l'OTAN continue d'exister en raison de son réseau et de son infrastructure. Nous en

avons désespérément besoin pour maintenir la paix sociale dans l'UE. Dans les années difficiles à venir, au cours desquelles plus d'un milliard de citoyens du monde mourront de maladies d'empoisonnement (cancer) à la suite de la persistance du cabinet Hitler de l'ancien territoire néerlandais sous la direction des conférences secrètes de Bilderberg. C'est pourquoi nous enverrons une demande à l'actuel secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, avec cette lettre, traduite en anglais, adressée à la princesse Máxima à l'appui de sa demande.

XIV. Les clubs tels que le Club de Rome, le Club de Madrid et d'autres clubs, associations, etc., dont les Pays-Bas sont membres ne peuvent pas continuer à exister parce que les Pays-Bas n'existent pas depuis le 5 mai 1945 et ne peuvent donc pas être membres de ces clubs, associations, etc.

Nous demanderons donc aux présidents de ces clubs, associations, etc. la lettre au Prince Maxima, traduite en anglais.

3. Proposition d'une solution dans laquelle nos enfants peuvent également vivre.

Pour une solution dans laquelle nos enfants et petits-enfants peuvent également avoir une vie, nous devons être capables de pardonner à tous ceux qui ont contribué à l'empoisonnement de notre terre. C'est pourquoi il est de la plus haute importance qu'un membre de la famille royale néerlandaise, en tant que président, apporte ce changement dans le monde. Nous considérons que le prince Máxima est le candidat le plus approprié. Sombre parce que je suis un otage, ce problème de destruction du monde, dans lequel la famille royale néerlandaise s'est retrouvée, est le seul à avoir rendu public ce fait de cette famille royale et n'a jamais assisté personnellement à une conférence Bilderberg et est donc indépendant.

4. Demande de la Fondation No Cancer à la Princesse Máxima

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la princesse Máxima de mettre fin à cet empoisonnement massif de la terre et de ses habitants, qui a été initié par la famille royale néerlandaise.

Pour mettre fin à cet empoisonnement de masse inutile, nous demandons au prince Máxima de présider l'organe consultatif proposé ci-dessus, dans lequel la Fondation No Cancer est représentée.

Dans l'attente de votre réponse à cette demande, nous resterons en poste.

Je vous prie de vous assurer, Monsieur le Président, de ma très haute considération.

27 mai 2012

Eric Verbeek Publicité van Rooij

Aucun délégué à la sécurité agréé par la Fondation Cancer

c.c. Compagnie du Dragon Blanc (Benjamin Fulford)

Met de meeste hoogachting


Erik Verbeek
Namens No Cancer Foundtion vwz

CC: White Dragon Society (Benjamin Fulford)


Ad van Rooij
Europees erkend safety manager

DICTATURE DU POUVOIR JUDICIAIRE : VOTRE DÉNONCIATION CRIMINELLE

DESTINATAIRES : TOUS LES JUGES, PROCUREURS ET GREFFIERS DES PAYS-BAS

LÂCHEZ VOTRE ILLUSION DE LÉGITIMITÉ MAINTENANT. LES LOIS QUI VOUS CONCERNENT SONT EN VIGUEUR.

Il s'agit d'une **INFORMATION IMPORTANTE** qui s'applique également aux **PAYS-BAS**. Votre position est **ILLÉGALE** et est directement **punie** en vertu de la loi américaine.

LA MENACE FARA : L'EMPRISONNEMENT POUR DES AUDIENCES ILLÉGALES

Tout juge, procureur, greffier **DOIT** enregistrer les déclarations et les ajouts en tant qu' **'AGENT D'UN CLIENT ÉTRANGER**.

À moins qu'il ou elle n'ait déposé un **ENREGISTREMENT VÉRITABLE ET COMPLET** auprès du **PROCUREUR GÉNÉRAL DES ÉTATS-UNIS, 10 JOURS AVANT CHAQUE PROCÈS, IL RISQUE 5 ANS DE PRISON** pour avoir violé l'exigence d'enregistrement des agents étrangers.

CES AGENTS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS au **SERVICE DE SÉCURITÉ NATIONALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE** et au **Procureur général**, y compris le **BUREAU DES AGENTS ÉTRANGERS**.

FRAUDE JURIDIQUE ET DÉLIT BANCAIRE

Tout document généré par les tribunaux en violation de **18 U.S.C. 1717** entraînera une **peine de 10 ANS D'EMPRISONNEMENT** pour les **PAPIERS NON POSTABLES** avec l'artificiel *ens legis* nommé nom majuscule, ce qui est une **FRAUDE SELON 18 U.S.C. 1341**.

Le dernier paragraphe concerne **30 ans pour la FRAUDE BANCAIRE**, et **C'EST CE QUI SE PASSE DANS LES TRIBUNAUX** : une **FENÊTRE BANCAIRE DE LA RÉSERVE FÉDÉRALE** pour les **OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ ET LES CERTIFICATS**.

Il s'agit purement d'**activités** d' **EXTORSION** selon **18 USC 1961 - 1968** et de **PIRATERIE** selon **18 USC 1661 - 1651**.

Après avoir lu tous ces faits, vous ne pouvez plus dire « **Ich Habbe es Nicht gewust** », vous en avez **fait partie activement**, et donc vous n'êtes plus répressif envers la population de votre propre municipalité.

L'arrestation de l'avocat Arno van Kessel sur de faux motifs pour inculper les auteurs du génocide a complètement échoué, nous, la population, poursuivons tous les co-auteurs, de l'organisation à l'exécution, pour forcer des injections létales sur la population sous prétexte que vous le faites pour quelqu'un d'autre, mais avec la coercition et le chantage pour enfermer les personnes âgées et forcer les enfants à se faire injecter une arme biologique, où à ce jour plus de 20 000 000 de personnes dans le monde en sont mortes, mais est gardé silencieux par les **auteurs et les exécutants en politique** avec la complicité des radiodiffuseurs publics et commerciaux et des journaux dans ce projet de génocide planifié.

Fin du message

[SIGNATURE (BLEUE) :]